

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2109

24 août 2012

SOMMAIRE

AZ Electronic Materials S.A.	101186	IFE III SICAR	101229
Glassbeads S.à r.l.	101222	IFICOM Financial Company S.A.	101228
Global Managers Platform	101223	IKON Financial Services S.A.	101229
Global Participations Group	101223	IMI S.A.	101230
GPI	101223	Immolor S.à r.l.	101228
GPI Invest	101224	Immo Pro Concept	101230
Grosvenor International S.A.	101224	Immo-Renov-Invest 3000 S.A.	101230
Grosvenor Retail European Properties II		Immo Trading Concept S.A.	101230
S.à r.l.	101224	International Copacking Agency Holding	
Grosvenor Retail European Properties		S.A.	101229
S.A.	101224	Inter-Solar S.à r.l.	101228
GRUPE OPEN PSF Luxembourg	101224	KANDAHAR (Springfield) S.à r.l.	101224
GTI S.A.	101225	KJK Management S.A.	101230
Hakoris S.à r.l.	101225	MGP Sun S.à r.l.	101223
Hardware Software Service S.à r.l.	101226	Raiffeisen Schweiz (Luxembourg) Fonds .	101222
Harrods Property Investments Sàrl	101226	S.C. Management (Luxembourg) S.A. ...	101227
HellermannTyton Alpha S.à r.l.	101226	Snowdrop S.A.	101229
Hexavest S.à r.l.	101226	SPF-Sierra Portugal Real Estate	101231
Heypa S.A.	101227	Stand'Inn S.A.	101231
HHH S.A.	101227	St James Realty Investments S.à r.l.	101231
Holdingfin S.A.	101228	Sun Investments	101231
Holding Luxembourgeoise S.A.	101227	T Alpha S.à r.l.	101231
Howe Street Vancouver (Luxembourg)		TAQA Luxembourg S.à r.l.	101232
Holding S.à r.l.	101226	T.F.K. s.à r.l.	101232
H.R.T. Révision S.A.	101225	T.H.T.	101232
H. & S. Nutzfahrzeuge GmbH	101225	Tiger Global PIP V Parent S.à r.l.	101232
Husky Injection Molding Systems	101228	Tyco Flow Control International Holding	
I.07 Pabeierbiere	101225	S.à r.l.	101232

AZ Electronic Materials S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 156.074.

In the year two thousand twelve, on the second day of May,

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of AZ Electronic Materials S.A., a Luxembourg société anonyme having its registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156074 (the "Company") and incorporated pursuant to a deed of the Luxembourg notary Maître Jean Seckler, prenamed, on 12 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (the "Memorial") dated 20 November 2010 number 2528 page 121298 (the "Articles of Association"). The Articles of Association have been amended for the last time pursuant to a deed of the Luxembourg notary Maître Jean Seckler, prenamed, on 9 November 2010, published in the Memorial dated 6 May 2011 number 928 page 44517.

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the "Extraordinary General Meeting") elects as chairman, Mr. John WHYBROW, chairman of the Company's board of directors, residing professionally in Horsham.

The chairman appoints as secretary Mr. Michael ARNAOUTI, residing professionally in London.

The Meeting elects as scrutineer Ms. Frédérique DAVISTER, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The names of the shareholders present at the meeting or represented at the meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list has been signed ne varietur together with the proxy forms by the shareholders represented at the meeting by proxy-holders, the notary and the chairman, the scrutineer and the secretary.

II. The attendance list shows that shareholders holding 273'324'081 shares representing 71.755 % of the share capital of the Company are present at the meeting or represented at the meeting by proxies. All the Appearing Shareholders have declared that they have been duly convened to the meeting in accordance with the requirements of the Luxembourg laws. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

III. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. To approve and adopt the Articles of Association submitted to this Extraordinary General Meeting and initialed for the purposes of identification by the Chairman, as the new Articles of Association of the Company, in substitution for, and to the exclusion of, the current Articles of Association with effect from the end of the meeting.

IV. The Chairman invited any Appearing Shareholders to ask their questions.

V. Then the Extraordinary General Meeting of shareholders, after deliberation, unanimously takes the following resolution:

Sole resolution

The Extraordinary General Meeting of shareholders resolves unanimously representing at least 2/3 of the votes cast, to amend and restate the Articles of Association of the Company without amending the object clause of the Company and to adopt such new Articles of Association of the Company which shall now read as follows:

"Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration

1. Form, Name.

1.1 The present articles of association (the "Articles") are those of a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law")) and by the present Articles.

1.2 The Company exists under the name of "AZ Electronic Materials S.A.".

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be

provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

2.6 Any change of the registered office shall be published by the directors, in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity or person, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector without having obtained a licence. The Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.3.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit and raise funds through, including, but not limited to, the issue of shares, bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.3.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.3.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company within the limits of any applicable legal provision; and

3.3.4 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

3.4 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital

5. Issued share capital – Authorised capital, Preferential subscription rights – Share Premium.

5.1 Issued share capital

5.1.1 The issued and subscribed capital is set at USD 38,091,355.20 (thirty-eight million ninety-one thousand three hundred and fifty-five US Dollars and twenty cents) divided into 380,913,552 (three hundred and eighty million nine hundred and thirteen thousand five hundred and fifty-two) registered shares, with a nominal value of USD 0.10 (ten cents of a US Dollar) each, fully paid. All the shares shall be issued as fully paid-up."

5.1.2 Shares may be divided in fractions, an appropriate number thereof conferring the same rights as a share.

5.1.3 The issued and subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted at the conditions prescribed for amendments to the articles (as provided for in article 24.6 below).

5.2 Authorised share capital

5.2.1 In addition to the subscribed share capital, the Company has an unissued but authorized share capital set at USD 81,511,304.60 (eighty-one million five hundred eleven thousand three hundred and four US Dollar and sixty cents) to be divided into 815,113,046 (eight hundred fifteen million one hundred thirteen thousand forty-six) shares of a nominal value of USD 0.10-(ten cents of a US Dollar) each.

5.2.2 Within the limits of the authorized capital set out in the present article, the Board of Directors is authorized and empowered to realize any increase of the share capital, with or without share premium, within the limits of the authorized capital in one or more tranches, by the issue of new shares, grant of options exercisable into shares, rights to subscribe for or convert any instruments into shares, against payment in cash or in kind, by contribution of claims, by capitalization of reserves (including in favor of new shareholders) or in any other manner determined by the Board of Directors,

provided that the Board of Directors shall not be authorized to issue new shares in any one year, representing more than one-third of the issued share capital as determined based on the latest publicly available information on the Company's share capital at the time of the first issue of shares each year.

5.2.3 The Board of Directors is also authorized to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares. If the consideration payable to the Company for newly issued shares exceeds the par value of those shares, the excess is to be treated as share premium in respect of the shares in the books of the Company.

5.2.4 The Board of Directors is specially authorized to issue such new shares (or grant of options exercisable into shares, rights to subscribe for or convert any instruments into shares) by cancelling or limiting the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new shares (or options exercisable into new shares, or instruments convertible into new shares), provided that the Board of Directors may only issue such new shares (or grant such options or rights) pursuant to the authorization in this article 5.2 on a non-pre-emptive basis by cancelling or limiting shareholders' preferential right to subscribe such new shares (or options or rights) (1) in respect of the issue for cash of such number of new shares as represents up to 5% of the issued share capital (as determined based on the latest publicly available information on the Company's share capital at the time of the first issue of shares each year) per year (or the grant of such options or rights in respect of such number of new shares) or (2) in connection with such arrangements as the Board of Directors considers necessary or appropriate, in the context of otherwise pre-emptive issues of shares, to deal with treasury shares, fractional entitlements, record dates and legal, regulatory or practical problems in, or under the laws of, any territory or any other matter or (3) in connection with employee share options or similar awards. For the avoidance of doubt, these limits fall within the 1/3rd limit mentioned above.

5.2.5 Notwithstanding the above, the Board of Directors is also specially authorized to issue new shares up to the maximum amount of the authorized capital by cancelling or limiting the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new shares in respect of issue of shares in relation to admission of the Company's shares to trading on the London Stock Exchange. For the avoidance of doubt, none of the limits mentioned in the above paragraphs (except for the maximum amount of the authorised capital) shall apply in this case and the shares may be issued in any of the manners and for any of the considerations described in the second paragraph of this article.

5.2.6 The authorization will expire on the fifth anniversary of the publication of the incorporation deed of the Company in the Luxembourg official gazette (Mémorial C) and can be renewed in accordance with the applicable legal provisions.

5.2.7 The Board of Directors is authorized to do all things necessary to amend article 5 of the present Articles in order to record the change of the issued share capital and authorized share capital following any increase pursuant to the present article. The Board of Directors is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the 1915 Law. Furthermore, the Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares or to do all things necessary to amend article 5 of the present Articles in order to record the change of share capital following any increase pursuant to the present article.

5.3 Pre-emption rights

Without prejudice to the other applicable legal provisions provided for by the 1915 Law, the issue of new shares or rights to subscribe for, or convert securities into shares in cash is to be offered to the shareholders in proportion to their existing participation in the issued share capital of the Company except that:

- (a) such preferential subscription rights shall not apply in case of issue of shares by contribution in kind;
- (b) such preferential subscription rights may be limited or cancelled by the Board of Directors in case of an issue of shares (or options exercisable into new shares, or instruments convertible into new shares) within the framework of the authorised capital as provided for and subject to the conditions and limitations set out in article 5.2 above;
- (c) the shareholders' meeting called upon to resolve, at the conditions prescribed for amendments to the articles (as provided for in article 24.6 below), either upon an increase of issued share capital or upon the authorisation or amendment of the authorised capital clause as provided for in article 5.2 above, may limit or cancel such preferential subscription rights or authorise the Board of Directors to do so; any proposal to that effect must be specifically announced in the convening notice; detailed reasons therefor must be set out in a report prepared by the Board of Directors and presented to the shareholders' meeting, dealing in particular with the proposed issue price; and
- (d) in case several classes of shares exist and the proposed issue of new shares is in relation to only one class, the preferential subscription rights of the holders of shares of the other classes may not be exercised until after that right has been exercised by the holders of the shares of the class in which the new shares are issued.

5.4 Power to issue different classes of shares and attach rights

Subject to the provisions of the 1915 Law, the shareholders' meeting may decide to create new classes of shares and determine the features, rights and restrictions of such classes of shares.

5.5 Redeemable shares

Subject to the provisions of the 1915 Law (and article 49-8 in particular), shares may be issued on terms that they are to be redeemed at the option of the Company or the holder, and the shareholders' meeting may determine the terms,

conditions and manner of redemption of any such shares. In this case, the Articles shall specify that such shares are redeemable shares in accordance with the provisions of the 1915 Law.

Subject to the provisions of the 1915 Law, the shareholders' meeting may also authorise the Company to acquire itself or through a person acting in his own name but on the Company's behalf, its own shares by simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the capital represented by shareholders attending the meeting.

5.6 Variation of rights

The rights attached to a class of shares may be varied by the shareholders' meeting in accordance with the provisions of the 1915 Law and article 24.6 of these Articles.

The rights attached to a class of shares are not, unless otherwise expressly provided for in the rights attaching to those shares, deemed to be varied by the issue of further shares of the same class or by the redemption by the Company of its own shares.

5.7 Share premium

All share premium, if any, paid to the Company shall be at all times freely distributable by the Company provided that the applicable legal conditions are met (in particular, but not limited to the share premium constituting distributable amounts in accordance with law). Where a share premium is provided for, the amount thereof must be paid up in full.

6. Form of the shares, Share register and Transfer of shares. All the shares shall be issued in registered form. Registered shares may not be converted into bearer shares.

6.1 Share register

A register of the registered shares shall be maintained at the registered office of the Company and every shareholder may examine it; the register shall specify:

- (a) the precise designation of each shareholder and the number of shares or fractional shares held by him;
- (b) the payments made on the shares;
- (c) transfers and the dates thereof or conversion of the shares into shares in bearer form, if the Articles allow.

Subject to the provision of article 6.2 of the present Articles, ownership of registered shares or fractions shall be established by an entry in the share register.

6.2 Indirect holdings of shares

Where shares are recorded in the register of shareholders on behalf of one or more persons (the "Indirect Holders") in the name of a securities settlement system or the operator of such a system or in the name of a professional depository of securities or any other depository (such systems, professionals or other depositories being referred to hereinafter as "Depositories" and each a "Depository") or of a sub-depository designated by one or more Depositories, the Company -subject to its having received from the Depository with whom those shares are kept in account a certificate in proper form-will permit the Indirect Holders to exercise the rights attaching to those shares, including admission to and voting at shareholders' meetings, and shall consider those persons to be the shareholders for the purposes of article 8 of the present Articles. The Board of Directors may determine the formal requirements with which such certificates must comply.

Notwithstanding the foregoing, the Company will make payments, by way of dividends or otherwise, in cash, shares or other assets only into the hands of the Depository or sub-depository recorded in the share register of the Company or in accordance with their instructions, and that payment shall release the Company from any and all obligations for such payment.

6.3 Transfer of shares

6.3.1 General

The shares of the Company are free from restrictions on transfer subject to the provisions below.

Transfers shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the share register of the Company, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives, and in accordance with the rules on the assignment of claims laid down in article 1690 of the Civil Code. The Company may accept and enter in the register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

The above is without prejudice to the transfers by Indirect Holders, in the case provided for in article 6.2 of the present Articles, in accordance with the applicable rules and procedures applicable to such transfers.

6.3.2 On death

Transmission, in the case of death, shall be validly established vis-à-vis the Company, provided that no objection is lodged, on production of a death certificate, the certificate of registration and an affidavit (acte de notoriété) attested by a juge de paix or a notary.

The Company shall recognise only the personal representative or representatives of a deceased holder as having title to a share held by that holder alone or to which he alone was entitled. In the case of a share held jointly by more than one person, the Company may recognise only the survivor or survivors as being entitled to it.

Nothing in the Articles releases the estate of a deceased holder from liability in respect of a share which has been solely or jointly held by him.

6.4 Share certificates and replacement share certificates

Shares may be provided at the owner's request and at the owner's option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Replacement share certificates may be issued in the following circumstances:

(a) Where a holder holds two or more certificates for shares, the Board of Directors may at his request, on surrender of the original certificates and without charge, cancel the certificates and issue a single replacement certificate.

(b) At the request of a holder of shares, the Board of Directors may cancel a certificate and issue two or more in its place (representing shares in such proportions as the holder may specify), on surrender of the original certificate and on payment of such reasonable sum as the Board of Directors may decide.

(c) Where a certificate is worn out or defaced the Board of Directors may require the certificate to be delivered to it before issuing a replacement and cancelling the original.

(d) If a certificate is lost or destroyed, the Board of Directors may cancel it and issue a replacement certificate on such terms as to provision of evidence and indemnity and to payment of any exceptional out of pocket expenses incurred by the Company in the investigation of that evidence and the preparation of that indemnity as the Board of Directors may decide.

7. Modification of share capital.

7.1 Increase

Without prejudice to the authorisation given to the Board of Directors under article 5.2, the issued share capital and the authorised capital of the Company may be increased by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles as provided for in article 24.6 below.

7.2 Capital reduction

7.2.1 The issued share capital and the authorised capital of the Company may be reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles as provided for in article 24.6 below.

7.2.2 In case of reduction of the issued share capital, the convening notice shall specify the purpose of the reduction and how it is to be carried out.

7.2.3 If the reduction is to be carried out by means of a repayment to shareholders (either directly or by allocation of the capital reduction proceeds to a distributable reserve payable to the shareholders who are shareholders of the Company at the time the decision to distribute part or the whole reserve is taken) or a waiver of their obligation to pay up their shares, creditors whose claims predate the publication in the Mémorial of the minutes of the shareholders' meeting deciding the capital reduction may, within 30 days from such publication, apply for the constitution of security to the judge presiding the chamber of the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters and sitting as in urgency matters. The president may only reject such an application if the creditor already has adequate safeguards or if such security is unnecessary, having regard to the assets of the Company.

7.2.4 No payment may be made or waiver given to the shareholders until such time as the creditors have obtained satisfaction or until the judge presiding the chamber of the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters and sitting as in urgency matters, has ordered that their application should not be acceded to.

7.2.5 The provisions of articles 7.2.3 and 7.2.4 shall not apply in the case of a reduction in the subscribed capital whose purpose is to offset losses incurred which are not capable of being covered by means of the Company's other own funds or to include sums of money in a reserve, provided that the reserve does not exceed 10% of the reduced subscribed capital. Except in the event of a reduction in the subscribed capital in accordance with articles 7.2.3 and 7.2.4, it may not be distributed to shareholders or be used to release shareholders from their obligation to make their contributions. It may be used only for off-setting losses incurred or for increasing the subscribed capital by the capitalisation of reserves.

7.2.6 The shareholders' meeting may decide to reduce the share capital for other reasons than the ones described above, provided that the provisions of articles 7.2.3 and 7.2.4 are complied with.

7.2.7 In the case of a reduction in the subscribed capital by the withdrawal of shares acquired by the Company itself or by a person acting in its own name but on behalf of the Company, the withdrawal must always be resolved by the shareholders' meeting (the decision of the shareholders' meeting shall be subject to a separate vote for each class of shares, if there are different classes of shares, the rights of which are affected by the operation). Articles 7.2.3 and 7.2.4 shall apply except in the case of fully paid-up shares which are acquired free of charge or by the application of distributable sums pursuant to article 72-1 of the 1915 Law (as reproduced in article 28.4 of these Articles); in such case, an amount equal to the nominal value, or in the absence thereof, the par value, of all the withdrawn shares must be incorporated in a reserve. Such reserve may not, except in the event of a reduction of the subscribed capital, be distributed to shareholders; it may be used for offsetting losses incurred or for increasing the subscribed capital by capitalisation of reserves. Moreover, the provisions of article 7.2.5 shall not apply.

7.2.8 Where the reduction of capital results in the capital being reduced below the legally prescribed minimum, the meeting must at the same time resolve to either increase the capital up to the required level or transform the Company.

8. Rights and Obligations of shareholders.

8.1 Important participations requirements

8.1.1 For so long as the shares (or transferable securities carrying voting rights) of the Company are admitted to trading on a regulated market as defined in the markets in financial instruments law dated 31 July 2007, the Company will remain subject to the provisions of the law of 11 January 2008 (the "Transparency Law"). Any person who acquires or disposes of shares of the Company, shall by registered mail return receipt requested notify the Company of the proportion of voting rights of the Company it holds as a result of the acquisition or disposal where that proportion reaches, exceeds or falls below the thresholds of 5 per cent, 10 per cent, 15 per cent, 20 per cent, 25 per cent, 33 1/3 per cent, 50 per cent and 66 2/3 per cent (the "Important Participations Thresholds"). Any notification to the Company of Important Participations Thresholds shall be made as soon as possible in accordance with the disclosure requirements and within the time limits of the Transparency Law.

8.1.2 The voting rights shall be calculated on the basis of all the shares to which voting rights are attached even if the exercise thereof is suspended. Moreover this information shall also be given in respect of all the shares which are of a same class and to which voting rights are attached.

8.1.3 Any person shall also notify the Company of the proportion of voting rights, where that proportion reaches, exceeds or falls below the Important Participations Thresholds as a result of events changing the breakdown of voting rights, and on the basis of the information disclosed by the Company in accordance with the requirements of the Transparency Law.

8.1.4 The Important Participations Thresholds notification requirements also apply to any natural person or legal entity to the extent it is entitled to acquire, to dispose of, or to exercise voting rights in any of the following cases or a combination of them: (a) voting rights held by a third party with whom that person or entity has concluded an agreement, which obliges them to adopt, by concerted exercise of the voting rights they hold, a lasting common policy towards the management of the issuer in question; (b) voting rights held by a third party under an agreement concluded with that person or entity providing for the temporary transfer for consideration of the voting rights in question; (c) voting rights attaching to shares which are lodged as collateral with that person or entity, provided the person or entity controls the voting rights and declares its intention of exercising them; (d) voting rights attaching to shares in which that person or entity has the life interest; (e) voting rights which are held, or may be exercised within the meaning of points (a) to (d) above, by an undertaking controlled by that person or entity; (f) voting rights attaching to shares deposited with that person or entity which the person or entity can exercise at its discretion in the absence of specific instructions from the shareholders; (g) voting rights held by a third party in its own name on behalf of that person or entity; (h) voting rights which that person or entity may exercise as a proxy where the person or entity can exercise the voting rights at its discretion in the absence of specific instructions from the shareholders.

8.1.5 The penalties provided for in article 28 of the Transparency Law-in particular the suspension of voting rights-apply to any breach of the above mentioned Important Participations Thresholds obligations. Any reference in these Articles to a provision of the Transparency Law shall be a reference to the equivalent provision in such law as the same may be amended or replaced.

8.1.6 In addition to the reporting requirements imposed by the Transparency Law, as from the moment on which, and for so long as some or all of shares of the Company are admitted to trading on the London Stock Exchange's main market for listed securities, any natural or legal person, acting alone or in concert with others, who would come to acquire or dispose of shares of the Company, or any other securities of the Company targeted by applicable law, shall comply with applicable reporting requirements within the timeframe set forth by applicable law.

8.1.7 The Important Participations Thresholds notification requirements as set out in this Article 8 do not apply to Depositories or custodians holding shares in their respective capacity provided that they can only exercise the voting rights attached to those shares under express instructions in writing or electronic form given by the Indirect Holders.

9. Fractions of shares/Several owners.

9.1 If there are several owners of a share or fractions of one share, the Company is entitled to suspend the exercise of the rights attaching thereto until one person is designated as being the owner, vis-à-vis the Company, of the share or fractions. If there are several owners of a share, and unless otherwise notified to the Company by those holders, the person whose name first stands in the share register shall be considered as being the designated owner for these purposes towards the Company.

9.2 If, as the result of consolidation and division or sub-division of shares, holders of shares would become entitled to fractions of a share, the shareholders' meeting of the Company may decide on how such fractions shall be dealt with.

Chapter III. Directors, Board of directors, Auditors

10. Directors - Board of directors.

10.1 Number of directors In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members but no more than 11 members.

Where the Company has been formed by a single shareholder or where it has been established at a shareholders' meeting that the Company has a single shareholder, the Company may have one sole director until the shareholders' meeting following the acknowledgment of the existence of more than one shareholder.

A director need not be a shareholder.

10.2 Legal entity as directors

A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the sole director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. Such representative shall be subject to the same conditions and shall incur the same civil responsibility as if he fulfilled such duty in his own name and for his own account, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which he represents. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

10.3 Appointment by shareholders' meeting

The Directors are appointed for a duration determined by the shareholders' meeting which may not exceed 6 years and in case no duration is specified by the shareholders' meeting the relevant Director(s) shall be deemed appointed for 1 year. The Directors are re-eligible for appointment in accordance with the terms of the Articles. They may be removed at any time by a resolution of the shareholders' meeting. They will remain in function until their successors have been appointed.

10.4 Appointment by directors

Without prejudice to the power of the shareholders' meeting to appoint a person to be a director pursuant to the Articles, in the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a person who is willing to act as a Director to fill such vacancy until the next shareholders' meeting which will be asked to ratify such election.

10.5 No retirement on account of age

No person is incapable of being appointed as director by reason of his having reached the age of 70 or another age.

10.6 Non-Executive Directors

The Company may enter into, vary and terminate an agreement or arrangement with any director who does not hold executive office for the provision of his services to the Company. Any such agreement or arrangement may be made on such terms as the Company determines, subject to the provisions in the following sentences and subject to the provisions of the 1915 Law.

The fees of the directors who do not hold executive office for their services (excluding amounts payable under any other provision of these Articles) shall not exceed in aggregate USD 1,000,000.-per annum or such higher amount as the shareholders' meeting may from time to time by ordinary resolution determine.

10.7 Removal by ordinary resolution

By ordinary shareholders' resolution, the shareholders' meeting may remove a director at any time including before the expiry of his period of office and may (subject to the Articles) by ordinary resolution appoint another person who is willing to act to be a director in his place.

11. Remuneration, Expenses and Pensions.

11.1 Directors' fees

(a) Unless otherwise decided by the shareholders' meeting by ordinary resolution the Company shall pay to the directors for their services as directors such amount of aggregate fees as the Board of Directors decides (not exceeding USD 1,000,000.-per annum or such larger amount as the shareholders' meeting by ordinary resolution may decide). The aggregate fees shall be divided among the directors in such proportions as the Board of Directors decides or, if no decision is made, equally. A fee payable to a director pursuant to this article is distinct from any salary, remuneration or other amount payable to him pursuant to other provisions of the Articles or of a service agreement in relation to any of the executive directors or otherwise and accrues from day to day.

(b) Subject to the provisions of the 1915 Law and the Articles (and in particular article 5.2) and the requirements of the listing rules of the UKLA, the Board of Directors may, within the framework of the authorised capital clause, arrange for part of a fee payable to a director under this article to be provided in the form of fully-paid shares in the capital of the Company. The amount of the fee payable in this way shall be at the discretion of the Board of Directors and shall be applied in the purchase or subscription of shares by the relevant director. In the case of a subscription of shares, the subscription price per share shall be deemed to be the closing middle-market quotation for a fully-paid share of the Company of that class as published in the Daily Official List of the London Stock Exchange (or such other quotation derived from such other source as the Board of Directors may deem appropriate) on the day of subscription.

11.2 Expenses

A director is entitled to be repaid all reasonable travelling, hotel and other expenses properly incurred by him in the performance of his duties as director including expenses incurred in attending meetings of the Board of Directors or of committees of the Board of Directors or shareholders' meetings or separate meetings of the holders of debentures, if any. Subject to the 1915 Law, the Board of Directors shall have the power to make arrangements to provide a director

with funds to meet such expenditure. A director who, at the request of the Board of Directors, goes or resides abroad, makes a special journey or performs a special service on behalf of the Company may be paid such reasonable additional expenses as the Board of Directors may decide.

12. Liability of directors.

12.1 The directors do not contract any personal obligation by reason of the commitments of the Company.

12.2 Without prejudice to the other liabilities that may be incurred by the directors as provided for under the applicable legal provisions and these Articles, the directors shall be liable to the Company in accordance with general law for the execution of the mandate given to them and for any misconduct in the management of the Company's affairs. They shall be jointly and severally liable both towards the Company and any third parties for damages resulting from the violation of this law or the Articles of the Company. They shall be discharged from such latter liability in the case of a violation to which they were not a party provided no misconduct is attributable to them and they have reported such violation to the first shareholders' meeting after they had acquired knowledge thereof.

13. Meetings of the board of directors.

13.1 Board Meetings

Subject to the Articles, the Board of Directors may meet for the despatch of business, adjourn and otherwise regulate its proceedings as it thinks fit.

13.2 Notice of Board Meetings

A director may, and the secretary (or if none, the Chairman, or if unavailable, any director) at the request of a director shall, summon a board meeting at any time. Notice of a board meeting is deemed to be duly given to a director if it is given to him personally or by word of mouth or by electronic means to an address given by him to the Company for that purpose or sent in writing to him at his last known address or another address given by him to the Company for that purpose with a reasonable notice period in light of the circumstances. A Director may waive the requirement that notice be given to him of a board meeting, either prospectively or retrospectively. In case that all the Directors are present or represented at the meeting, they may waive all convening requirements and formalities.

13.3 Representation

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by email, telegram or telefax another Director as his proxy. One director can represent more than one other director. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a late stage.

13.4 Quorum

The quorum necessary for the transaction of business is half of the directors present in person or represented by proxy. A duly convened meeting of the Board of Directors at which a quorum is present is competent to exercise all or any of the authorities, powers and discretions vested in or exercisable by the Board of Directors.

13.5 Chairman of the Board of Directors

The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members. The Chairman shall preside the board meetings. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

13.6 Voting

All questions and decisions arising at a meeting of the Board of Directors are determined by a majority of votes cast.

In case of an equality of votes the chairman has a second or casting vote.

13.7 Participating by Telephone

A director may participate in a meeting of the Board of Directors or a committee of the Board of Directors through the medium of conference telephone, video teleconference or similar form of communication equipment provided that these means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. All business transacted in this way by the Board of Directors or a committee of the Board of Directors is for the purposes of the Articles deemed to be validly and effectively transacted at a meeting of the Board of Directors or a committee of the Board of Directors. The meeting is deemed to take place where the registered office of the Company is located.

13.8 Resolution in writing

Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person or represented by proxy (it being understood that such proxies can only be other board members). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

13.9 Signature of minutes

The minutes of the meetings of the Board of Directors shall be signed by the Chairman or, in his absence, the chairman of the meeting and by all board members present.

13.10 Opposing interests

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following shareholders' meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its sole director having an interest conflicting with the one of the Company. The provisions of the preceding paragraph are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

13.11 Confidentiality

The directors as well as any person invited to attend the meetings of the Board of Directors, shall be under a duty, even after they have ceased to hold office, not to divulge any information which they have concerning the Company, the disclosure of which might be prejudicial to the Company's interests, except where such disclosure is required or permitted by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or is in the public interest.

14. Authentication of documents. A director or the secretary, if any, or another person appointed by the Board of Directors for the purpose may, to the fullest extent permitted by law, authenticate documents affecting of the Company and resolutions passed by the shareholders' meeting or the Board of Directors or a committee of the Board of Directors and books, records, documents and accounts relating to the Company, and to certify copies or extracts as true copies or extracts.

15. Record of proceedings.

15.1.1 The Board of Directors shall cause minutes to be made in books kept for the purpose:

(a) of all appointments of officers and committees made by the Board of Directors and of any remuneration fixed by the Board of Directors; and

(b) of all proceedings of shareholders' meetings of the Company and of the Board of Directors, and of committees of the Board of Directors, including the names of the directors present at each such meeting.

15.1.2 The Board of Directors shall cause records to be made in books kept for the purpose of all directors' written resolutions.

15.1.3 All such minutes and written resolutions must be kept for at least 10 years, except where a longer conservation period is required by law, from the date of the meeting or written resolution, as the case may be.

16. Secretary. The Board of Directors may appoint a secretary or joint secretaries and may appoint one or more persons to be an assistant or deputy secretary on such terms and conditions (including remuneration) as it thinks fit. The Board of Directors may remove a person appointed pursuant to this article from office and appoint another or others in his place.

17. Powers and Duties of the board of directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to take any action necessary or useful to realise the corporate object with the exception of the powers reserved by law or by these Articles to the shareholders' meeting. The provisions of the Articles giving specific powers to the Board of Directors do not limit the general powers given by this article.

18. Delegation of powers. The Board of Directors may confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

18.1 Powers of Executive Directors

The Board of Directors may delegate to a director holding executive office some of its powers, authorities and discretions for such time and on such terms and conditions as it thinks fit. In particular the Board of Directors may grant the power to sub-delegate. The Board of Directors may at any time revoke the delegation or alter its terms and conditions.

18.2 Day-to-day management of business

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, who may but are not required to be shareholders, acting either alone or jointly. Their appointment, their removal from office and their powers and duties shall be governed by these Articles and by the decision of the Board of Directors appointing them. The delegation in favour of a member of the Board of Directors shall entail the obligation for the Board of Directors to report each year to the shareholders' meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The liability of persons entrusted with day-to-day management for such management shall be governed by the general rules on mandates.

18.3 Delegation to Committees

The Board of Directors may establish various committees which may include non board members and shall establish all such committees as may be required by applicable law. The Board of Directors may delegate some of its powers, authorities and discretions (with power to sub-delegate) to a committee consisting of one or more persons (whether a member or members of the Board of Directors or not) as it thinks fit. A committee may exercise its power to sub-

delegate by sub-delegating to any person or persons (whether or not a member or members of the Board of Directors or of the committee). The Board of Directors may at any time revoke the delegation or alter any terms and conditions or discharge the committee in whole or in part.

19. Proceedings of committees.

19.1 Proceedings of any committee of the Board of Directors consisting of two or more members shall be conducted in accordance with terms prescribed by the Board of Directors (if any) subject to all applicable laws. Subject to those terms and other provisions of these Articles, proceedings shall be conducted in accordance with applicable provisions of the Articles regulating the proceedings of the Board of Directors.

19.2 Where the Board of Directors resolves to delegate any of its powers, authorities and discretions to a committee and that resolution states that the committee shall consist of any one or more unnamed directors, it is not necessary to give notice of a meeting of that committee to directors other than the director or directors who form the committee.

20. Representation of the company.

20.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be bound by the signatures of any two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors of the Company, but only within the limits of such power.

20.2 Towards third parties, in case one or more delegates to the day-to-day management have been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, the Company shall also be bound by the sole signature of any one of the delegates, but only within the limits of such power.

21. Auditors. The Company shall have one or more statutory auditors appointed by vote of the shareholders' meeting for a maximum duration of 6 (six years) (in case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election) except where Luxembourg law requires that the Company appoints one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)). The independent auditor(s) is/are appointed for a determined period amongst the members of the Institut des Réviseurs d'Entreprises and is duly licensed by the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Chapter IV - Shareholders - General meeting of shareholders

22. Limited liability of the shareholders. The shareholders shall be liable for the total amount of their shares. Subject to the provisions concerning the reduction of the subscribed capital, shareholders may not be released from their obligation to pay-up their contribution.

However, a valid transfer of the shares shall release them, vis-à-vis the Company, from the obligation to make any contribution to debts arising after the transfer, and vis-à-vis third parties they shall be released from the obligation to make any contribution to debts arising after publication of the transfer.

Every transferor shall have a right of recourse jointly and severally against his immediate transferees and the subsequent transferees.

23. Sole shareholder. The Company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person.

24. General meetings.

24.1 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

24.2 Convening of shareholders' meeting

The Board of Directors as well as the statutory auditors may convene a shareholders' meeting.

They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital require so in writing with an indication of the agenda. If, following such request made by such shareholders, the shareholders' meeting is not held within the prescribed period, the shareholders' meeting may be convened by an agent, appointed by the judge presiding the chamber of the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters and sitting as in urgency matters on the application of one or more shareholders who together hold the aforementioned proportion of the share capital.

24.3 Length and form of notice

24.3.1 Convening notices for every shareholders' meeting (the "Convening Notice") shall be published at least thirty (30) days before the date of the shareholders' meeting in:

(a) the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the "Official Gazette") and in a Luxembourg newspaper; and

(b) in such media which may reasonably be expected to be relied upon for the effective dissemination of information to the public throughout the European Economic Area, and which are accessible rapidly and on a non-discriminatory basis (the "EEA Publication").

Convening Notices for shareholders meetings will also be published in accordance with all applicable laws and in particular the on-going disclosure and stock exchange requirements to which the Company is subject.

If the required quorum is not met on the date of the first convened shareholders' meeting another meeting may be convened by publishing the Convening Notice in the Official Gazette, a Luxembourg newspaper and the EEA Publication seventeen (17) days prior to the date of the reconvened meeting provided that (i) the first shareholders' meeting was properly convened in accordance with the above provisions; and (ii) no new item has been added to the agenda.

24.3.2 The Convening Notice shall contain at least the following information:

- (a) indicate precisely the date and location of the shareholders' meeting and its proposed agenda;
- (b) contain a clear and precise description of the procedures that shareholders must follow in order to participate in and to cast their vote in the shareholders' meeting, including information on:
 - (i) the rights available to shareholders under Article 24.4, and where applicable, the deadline by which those rights may be exercised and the electronic address to which shareholders may address their requests as well as the indication that details relating to these rights are available on the Company's website;
 - (ii) the procedure for voting by proxy, notably the forms to be used to vote by proxy and the means by which the Company is prepared to accept electronic notification of appointment of proxy holders;
 - (iii) procedures for participating in the shareholders' meeting through electronic means and for voting by post or by electronic means at the shareholders' meeting;
 - (iv) where applicable, the Record Date (as defined in Article 24.6.12) with an explanation of the manner in which shareholders must register and a statement that only persons who are shareholders at the Record Date shall have the right to participate and vote in the shareholders' meeting;
 - (v) indication of the postal and electronic addresses where, and how, the full and unabridged text of the documents and draft resolutions referred to in Article 24.3.3 (d) and (e) may be obtained; and
 - (vi) indication of the address of the website on which the information referred to in Article 24.3.3 is available.

24.3.3 For a continuous period from the date of publication of the Convening Notice of the shareholders' meeting and including the date of the shareholders' meeting, the Company must make available to its shareholders on its website the following information:

- (a) the Convening Notice;
- (b) the total number of shares and the voting rights as at the date of the Convening Notice including separate totals for each class of shares when the Company's capital is divided into two or more classes of shares;
- (c) the documents to be submitted to the shareholders' meeting;
- (d) the draft resolutions of the shareholders' meeting or where no such resolutions are proposed to be adopted, a comment from a member of the Board of Directors for each item on the proposed agenda of the shareholders' meeting. Any draft resolution(s) submitted by shareholder(s) shall be added to the website as soon as possible after the Company has received them; and
- (e) where applicable, the forms to be used to vote by proxy and to vote by correspondence, unless such forms are sent directly to each shareholder. Where such forms cannot be made available on the website for technical reasons, the Company shall indicate on its website how the forms can be obtained on paper. In this case the Company shall be required to send the forms by post and free of charge to every shareholder who so requests.

24.3.4 The Convening Notice is sent within the thirty (30) day, or seventeen (17) day period, as applicable, referred to in Article 24.3.1, to registered shareholders, the members of the Board of Directors and the approved independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) (the "Addressees"). This communication shall be sent by letter to the Addressees, unless the Addressees (or any one of them) have expressly and in writing agreed to receive communication by other means, in which case such Addressee(s) may receive the convening notice by such other means of communication.

24.3.5 Where all the shares are in registered form and represent the entire share capital, the Convening Notice needs to be sent only by registered letters to the Addressees, unless the Addressees (or any one of them) have expressly and in writing agreed to receive communication by other means, in which case such Addressee(s) may receive the convening notice by such other means of communication.

24.4 Adjunction of items on Agenda

Shareholders representing at least five per cent (5%) of the Company's share capital may (i) request the adjunction of one or several items to the agenda of any shareholders' meeting and (ii) table draft resolutions for items included or to be included on the agenda of a shareholders' meeting. Such requests must:

- (a) be in writing and sent to the Company by post or electronic means to the address provided in the Convening Notice (as defined under 24.3.1) and be accompanied by a justification or draft resolution to be adopted in the shareholders' meeting;
- (b) include the postal or electronic address at which the Company may acknowledge receipt of the requests;
- (c) be received by the Company at least twenty two (22) days before the date of the relevant shareholders' meeting.

24.5 Waiver of formalities of notice

The Company shall acknowledge receipt of requests referred to above within forty-eight (48) hours from receipt. The Company shall prepare a revised agenda including such additional items on or before the fifteenth (15th) day before the date of the relevant shareholders' meeting.

In case all the shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication of the notice for the shareholders' meeting.

24.6 Proceedings, quorum and majority

24.6.1 In the case of a sole shareholder, the quorum for a shareholders' meeting is that holder present in person or by proxy and entitled to vote.

24.6.2 In the case of plurality of shareholders, unless otherwise provided by the 1915 Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary shareholders' meeting shall be taken by simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the capital represented by shareholders attending the meeting (ie, at least one shareholder present in person or by proxy and entitled to vote).

24.6.3 An extraordinary shareholders' meeting convened to amend any provisions of the Articles, including, without limitation thereto, to alter the share capital of the Company, shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by publishing the Convening Notice in the Official Gazette, a Luxembourg newspaper and the EEA Publication seventeen (17) days prior to the date of the reconvened meeting provided that (i) the first shareholders' meeting was properly convened in accordance with the provisions of Article 24.3.1 above; and (ii) the agenda for the reconvened meeting does not include any new item. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

24.6.4 Where there is more than one class of shares and the resolution of the shareholders' meeting is such as to change the respective rights thereof, the resolution must, in order to be valid, fulfil the conditions as to attendance and majority laid down in the this article with respect to each class.

24.6.5 Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

24.6.6 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and bondholders (if any).

24.6.7 Except in case of merger, division or operations assimilated thereto pursuant to the 1915 Law, any amendments concerning the objects or form of the Company must be approved by the general meeting of bondholders (if any) in accordance with the provisions of the 1915 Law.

24.6.8 Each holder of shares of the class shall have one vote in respect of every share of the class held by him.

24.6.9 Every shareholder shall have the right to ask questions related to items on the agenda of the shareholders' meeting. The Company shall answer questions put to it by shareholders subject to measures which it may take to ensure the identification of shareholders, the good order of general meetings and their preparation and the protection of confidentiality and the Company's business interests. The Company may provide one overall answer to questions having the same content. Where the relevant information is available on the website of the Company in a question and answer format, the Company shall be deemed to have answered the questions asked by referring to the website.

24.6.10 The rights of a shareholder to participate in a general meeting and to vote in respect of any of his shares are not subject to any requirement that his shares be deposited with, or transferred to, or registered in the name of, another natural or legal person before the general meeting

24.6.11 The rights of a shareholder to sell or otherwise transfer his shares during the period between the Record Date (as defined in Article 24.6.12) and the shareholders' meeting to which it applies are not subject to any restriction to which they are not subject to at other times.

24.6.12 The right of a shareholder to participate in a shareholders' meeting and exercise voting rights attached to its shares are determined by reference to the number of shares held by such shareholder at midnight (00:00) on the day falling fourteen (14) days before the date of the shareholders' meeting (the "Record Date"). Each shareholder shall, on or before the Record Date, indicate to the Company its intention to participate at the shareholders' meeting. The Company determines the manner in which this declaration is made. For each shareholder who indicates his intention to participate in the shareholders' meeting, the Company records his name or corporate denomination and address or registered office, the number of shares held by him on the Record Date and a description of the documents establishing the holding of shares on that date.

24.6.13 Proof of the qualification as a shareholder may be subject only to such requirements as are necessary to ensure the identification of shareholders and only to the extent that they are proportionate to achieving that objective.

24.6.14 Shareholders may be authorized to participate in a shareholders' meeting by electronic means, ensuring, notably, any or all of the following forms of participation: (a) a real-time transmission of the shareholders' meeting; (b) a real-time two-way communication enabling shareholders to address the shareholders' meeting from a remote location; and (c) a mechanism for casting votes, whether before or during the shareholders' meeting, without the need to appoint

a proxy who is physically present at the meeting. Any shareholder which participates in a meeting through such means shall be deemed to be present at the place of the meeting for the purposes of the quorum and majority requirements. The use of electronic means allowing shareholders to take part in a meeting may be subject only to such requirements as are necessary to ensure the identification of shareholders and the security of the electronic communication, and only to the extent that they are proportionate to achieving that objective.

24.7 Chairman

The chairman of the Board of Directors shall preside as chairman at a shareholders' meeting. If at a meeting the chairman is not present within five minutes after the time fixed for the start of the meeting the directors present shall select one of them to be chairman of the meeting. If only one director is present and willing and able to act, he shall be chairman. In default, the shareholders present and entitled to vote shall choose one of them to be chairman.

Without prejudice to any other power which he may have under the provisions of the Articles, the chairman may take such action as he thinks fit to promote the orderly conduct of the business of the meeting as specified in the notice of meeting.

24.8 Right to attend and speak

Each director shall be entitled to attend and speak at a shareholders' meeting and at a separate meeting of the bondholders, if any, whether or not he is a member.

To the fullest extent permitted by law, the chairman of the meeting may invite any person to attend and speak at any shareholders' meeting of the Company where he considers that this will assist in the deliberations of the meeting.

24.9 Adjournment and postponement of general meetings of shareholders

The Board of Directors is entitled to adjourn a meeting, while in session, to four weeks. It must do so at the request of shareholders representing at least one-fifth of the capital of the Company. Any such adjournment, which shall also apply to shareholders' meetings called for the purpose of amending the Articles, shall cancel any resolution passed. The second meeting shall be entitled to pass final resolutions provided that, in cases of amendments to the Articles, the conditions as to quorum laid down in article 67-1 of the 1915 Law are fulfilled.

As long as the Company is subject to the Transparency Law and where, within the thirty days preceding the date for which the shareholders' meeting of the Company has been convened, the Company receives a notification in relation to Important Participations Thresholds or becomes aware of the fact that such notification has to be or should have been made in accordance with the provisions of the Transparency Law, the Board of Directors may postpone any meeting of shareholders for up to four weeks. The postponed shareholders' meeting will be convened in accordance with the stipulations of article 24 and its agenda may be completed or amended.

24.10 Accommodation of members at meeting

If it appears to the chairman that the meeting place specified in the notice convening the meeting is inadequate to accommodate all members entitled and wishing to attend, the meeting shall be duly constituted and its proceedings valid if the chairman is satisfied that adequate facilities are available to ensure that a member who is unable to be accommodated is able to:

24.10.1 participate and be able to vote at the meeting;

24.10.2 hear and see all persons present who speak (whether by the use of microphones, loud-speakers, audio-visual communications equipment or otherwise), whether in the meeting place or elsewhere; and

24.10.3 be heard and seen by all other persons present in the same way.

24.11 Voting forms

Each shareholder may vote through voting forms sent by post (or by facsimile or email or any other form approved by the Board of Directors) to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least (i) the name and address of the shareholder (ii) the number of votes the shareholder wishes to exercise and the direction of voting as well as any abstentions, (iii) the kind of shares held by the shareholder, (iv) the place, date and time of the meeting (v) the agenda of the meeting, including the draft resolutions, as well as (vi) for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box and (vii) the signature of the shareholder.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received 2 business days prior to the shareholders' meeting they relate to.

24.12 Voting by proxy

(a) A shareholder may be represented at any shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or email or other form approved by the Board of Directors) executed under the hand of the appointer, or if the appointer is a company, under its seal or under the hand of its duly authorised officer or attorney or other person authorised to sign an individual or a legal person, who need not be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy. Such proxy shall enjoy the same rights to speak and ask questions during the shareholders' meeting as those to which the shareholder thus represented would be entitled. The notification to the Company of the appointment of the proxy by the shareholder shall be made in writing either by post or by electronic means.

(b) The Board of Directors may also accept the appointment of a proxy received by electronic means on such terms and subject to such conditions as it considers fit. The Board of Directors may only require such evidence as necessary to ensure the identification of shareholders or proxies and the verification of the content of voting instructions, as the case may be, and only to the extent that it is proportionate to achieving that objective.

(c) Unless the contrary is stated in it, the appointment of a proxy shall be deemed to confer authority to exercise all such rights, as the proxy thinks fit. The proxy shall cast votes in accordance with the instructions issued by the appointing shareholder and shall keep a record of the voting instructions for a period of one year following the general meeting. A person acting as a proxy may represent more than one shareholder without limitation as to the number of shareholders so represented by him/it.

(d) A proxy need not be a shareholder.

(e) A shareholder may appoint only one proxy in relation to a meeting, except (i) when the shareholder holds shares of the Company on more than one portfolio, in which case, the shareholder may appoint one different proxy for the shares held on each portfolio and (ii) when a person considered as being a shareholder acting as a professional on behalf of other natural or legal persons, in which case, the shareholder may grant a proxy to any of these natural or legal persons or to a third designated by these natural or legal persons. When two or more appointments of proxy are delivered or received for the same share for use at the same meeting, the one bearing the latest date of execution shall be treated as replacing and revoking the other as regards that share.

(f) Delivery or receipt of an appointment of proxy does not prevent a shareholder attending and voting in person at the meeting or an adjourned meeting.

(g) The appointment of a proxy shall (unless the contrary is stated in it) be valid for an adjournment of the meeting as well as for the meeting or meetings to which it relates.

24.13 Appointment of proxy

The form of appointment of a proxy and any reasonable evidence required by the Board of Directors in accordance with article 24.12 shall be:

(a) in the case of an instrument of proxy in hard copy form, delivered to the registered office, or another place in Luxembourg specified in the notice convening the meeting or in the form of appointment of proxy or other accompanying document sent by the Company in relation to the meeting not less than two business days on which the banks are open for business in Luxembourg and London before the time for holding the meeting or adjourned meeting at which the person named in the form of appointment of proxy proposes to vote;

(b) in the case of an appointment of a proxy sent by electronic means, where the Company has given an electronic address:

- (i) in the notice calling the meeting;
- (ii) in an instrument of proxy sent out by the Company in relation to the meeting;
- (iii) invitation to appoint a proxy issued by the Company in relation to the meeting; or
- (iv) website maintained by or on behalf of the Company on which any information relating to the meeting is required by law,

received at such address not less than two business days on which the banks are open for business in Luxembourg and London before the time for holding the meeting or adjourned meeting at which the person named in the form of appointment of proxy proposes to vote.

24.14 Validity of actions by proxy or representative of a corporation

The Company is not obliged to verify that a proxy or representative of a corporation has acted in accordance with the terms of his appointment and any failure to so act in accordance with the terms of his appointment shall not affect the validity of any proceedings at a meeting of the Company.

24.15 Corporate representatives

A company which is a shareholder may, by resolution of its directors or other governing body, authorise a person or persons to act as its representative or representatives at any meeting of the Company (a "representative"). A director, the secretary, if any, or other person authorised for the purpose by the secretary, if any, may require a representative to produce a certified copy of the resolution of authorisation before permitting him to exercise his powers.

24.16 Votes cast

Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the holder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

24.17 Voting results

Within fifteen (15) days following the date of the shareholders' meeting, the Company shall publish on its website the results of the votes passed at the shareholders' meeting, including the number of shares for which votes have been validly cast and the proportion of capital represented by such validly cast votes, the total number of votes validly cast, the number of votes cast for and against each resolution and, where applicable, the number of abstentions.

24.18 Amendment to Object

Except in case of merger, division or operations assimilated thereto pursuant to the 1915 Law, any amendments concerning the object or form of the Company must be approved by the general meeting of bondholders (if any) in accordance with the provisions of the 1915 Law.

25. Annual shareholders' meeting - Place and Date. At least one shareholders' meeting shall be held each year in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg City on the last Wednesday of April at 12:00 noon CET. If such date is not a business day in Luxembourg, such shareholders' meeting shall be held on the immediately preceding business day.

Chapter V. - Business year, Distributions – Approval of annual accounts

26. Business year. The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the 31 December 2010.

27. Approval of annual accounts.

27.1 The Board of Directors shall ensure the annual accounts are drawn up in accordance with the law and shall submit the annual accounts together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the shareholders' meeting approving the annual accounts to the auditors who shall make a report containing comments on such documents.

27.2 The shareholders' meeting called to approve the annual accounts and allocate the annual results, shall hear the reports of the Board of Directors as well as the report of the auditors and shall discuss the annual accounts. After adoption of the annual accounts, the shareholders' meeting shall vote specifically as to whether discharge is given to the directors as well as to the statutory auditors. Such discharge shall be valid only if the annual accounts contain no omission or false information concealing the true situation of the Company and, with regard to any acts carried out which fall outside the scope of the Articles, if they have been specifically indicated in the convening notice. Fifteen days before the shareholders' meeting, shareholders may inspect at the registered office of the Company:

27.2.1 the annual accounts and the list of directors as well as the list of the statutory auditors or the réviseur(s) d'entreprises agréé(s);

27.2.2 the list of sovereign debt, shares, bonds and other company securities making up the portfolio;

27.2.3 the list of shareholders who have not paid-up their shares, with an indication of the number of their shares and their domicile;

27.2.4 the report of the Board of Directors;

27.2.5 the report of the statutory auditors or of the réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

In addition to any applicable laws relating to the public disclosure of annual accounts, the annual accounts, as well as the report of the statutory auditors or of the réviseur(s) d'entreprises agréé(s), the annual report and the observations of the supervisory Board of Directors shall be sent to registered shareholders at the same time as the convening notice. Every shareholder shall be entitled to obtain free of charge, upon production of his title, fifteen days before the meeting, a copy of the documents referred to in the foregoing paragraph.

28. Distributions.

28.1 Legal reserve account

Each year at least five per cent of the net profits must be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

28.2 Declaration of distributions

After allocation to the legal reserve, the shareholders' meeting determines the appropriation and distribution of the available distributable funds.

28.3 Interim dividends

The Board of Directors is authorised and may resolve to declare and pay interim dividends in accordance with the following provisions:

(a) interim accounts shall be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient;

(b) the amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved (where applicable), plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the Articles;

(c) the decision of the Board of Directors, to distribute an interim dividend may not be taken more than two months after the date at which the interim accounts referred to under (a) above have been made up.

(d) in their report to the Board of Directors, the statutory auditors or the réviseur(s) d'entreprises agréé(s) shall verify whether the above conditions have been satisfied.

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the shareholders' meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

28.4 Entitlement to distributions

Except for cases of reductions of subscribed capital, no distributions to shareholders may be made when on the closing date of the last financial year the net assets as set out in the annual accounts are, or following such a distribution would become, lower than the amount of the subscribed capital plus the reserves which may not be distributed under law or by virtue of the Articles. The amount of the subscribed capital referred to in the preceding sentence shall be reduced by the amount of subscribed capital remaining uncalled if the latter amount is not included as an asset in the balance sheet. The amount of a distribution to shareholders may not exceed the amount of the profits at the end of the last financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from reserves which are available for that purpose, less any losses carried forward and sums to be placed to reserve in accordance with the law or the Articles. The term "distribution" provisions includes in particular the payment of dividends and of interest relating to shares.

28.5 Any distribution made in infringement of article 28.4 must be returned by the shareholders who have received it if the Company can prove that the shareholders knew of the irregularity of the distributions made in their favour or could not, in the circumstances, have been unaware of it.

28.6 Except as otherwise provided by the rights attached to shares, distributions may be declared or paid in any currency. The Board of Directors may agree with any holder of shares that distributions which may at any time or from time to time be declared or become due on his shares in one currency shall be paid or satisfied in another, and may agree the basis of conversion to be applied and how and when the amount to be paid in the other currency shall be calculated and paid and for the Company or any other person to bear any costs involved.

28.7 Distributions not to bear interest

No dividend or other amount payable by the Company in respect of a share bears interest as against the Company unless otherwise provided by the rights attached to the share.

28.8 Unclaimed distributions

Any unclaimed dividend, interest or other amount payable by the Company in respect of a share may be invested or otherwise made use of by the Board of Directors for the benefit of the Company until claimed.

28.9 Payment of distributions in specie

The shareholders' meeting deciding a distribution may decide that payment thereof may be satisfied wholly or in part by the distribution of specific assets and in particular of paid up shares or debentures of another company.

28.10 Record dates

Notwithstanding any other provision of the Articles, but subject to the 1915 Law and rights attached to shares, the shareholders' meeting or the Board of Directors may fix any date as the record date for a dividend, distribution, allotment or issue.

Chapter VI. - Documents of the company

29. Notices and Communications by the company.

29.1 Form

29.1.1 Any notice, document or information to be sent or supplied by the Company may be sent or supplied (whether authorised or required to be sent or supplied by the 1915 Law or otherwise) in hard copy form, in writing, by fax, in electronic form or by means of publication on the Company's website, except where otherwise provided for or required by these Articles, by the 1915 Law or any other applicable law.

29.1.2 All instruments, invoices, notices, publications, letters, order forms and other documents issued by the Company must state:

- (a) the corporate denomination of the Company;
- (b) the words "société anonyme", reproduced legibly and in full or the initials "SA", immediately before or after the denomination of the Company;
- (c) a precise indication of the registered office;
- (d) the words Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg or the initials R.C.S. Luxembourg followed by the registration number.

29.1.3 If the above documents state the capital of the Company, that statement shall take into account any decrease which it may have suffered according to the results of the various successive balance sheets and shall indicate both the portion not yet paid-up and, in the case of an increase of capital, the portion which has not yet been subscribed to.

29.2 Deemed delivery of notices, documents and information

29.2.1 A notice, document or information sent by post and addressed to a member at his registered address or address for service in Luxembourg is deemed to be given to or received by the intended recipient 24 hours after it was put in the post if pre paid as first class post and 48 hours after it was put in the post if pre paid as second class post, and in proving service it is sufficient to prove that the envelope containing the notice, document or information was properly addressed, pre paid and posted.

29.2.2 A notice, document or information sent or supplied by electronic means to an address specified for the purpose by the member is deemed to have been given to or received by the intended recipient 24 hours after it was sent, and in proving service it is sufficient to prove that the communication was properly addressed and sent.

29.2.3 A notice, document or information sent or supplied by means of a website is deemed to have been given to or received by the intended recipient when (i) the material was first made available on the website or (ii) if later, when the recipient received (or, in accordance with this article 29.2, is deemed to have received) notification of the fact that the material was available on the website.

29.2.4 A notice, document or information not sent by post but delivered by hand (which includes delivery by courier) to a registered address or address for service is deemed to be given on the day it is left.

29.2.5 Where notice is given by newspaper advertisement, the notice is deemed to be given to all members and other persons entitled to receive it at noon on the day when the advertisement appears or, where notice is given by more than one advertisement and the advertisements appear on different days, at noon on the last of the days when the advertisements appear.

29.2.6 A notice, document or information served or delivered by the Company by any other means authorised in writing by the member concerned is deemed to be served when the Company has taken the action it has been authorised to take for that purpose.

29.2.7 A member present at a meeting of the holders of a class of shares is deemed to have received due notice of the meeting and, where required, of the purposes for which it was called.

30. Indication of capacity. In all instruments by which the Company is bound, the signature of the directors, managers and other agents must be immediately preceded or followed by an indication of the capacity in which they act.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

31. Dissolution, Liquidation.

31.1 The death or the dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the Company.

31.2 The Company may be dissolved by a decision of the shareholders' meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles as provided for in article 24.6

31.3 Winding up

31.3.1 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the shareholders' meeting.

31.3.2 On a voluntary winding up of the Company the liquidator may divide among the members in kind the whole or any part of the assets of the Company, whether or not the assets consist of property of one kind or of different kinds. For this purpose the liquidator may set the value he deems fair on a class or classes of property, and may determine on the basis of that valuation and in accordance with the then existing rights of members how the division is to be carried out between members or classes of members. The liquidator may not, however, distribute to a member without his consent an asset to which there is attached a liability or potential liability for the owner.

31.3.3 Application for dissolution of the Company for just cause may however be made to the court. Except in the case of dissolution by court order, dissolution of the Company may take place only pursuant to a resolution adopted by the shareholders' meeting in accordance article 24.6.

31.4 Capital impairment rules

In the event of a loss of half the share capital, the Board of Directors, shall convene a shareholders' meeting so that it is held within a period not exceeding two months from the time at which the loss was or should have been ascertained by them and such meetings shall resolve in accordance with the conditions provided in article 24.6 on the possible dissolution of the Company. The same rules shall be observed where the loss equals at least three quarters of the corporate capital provided that in such case, dissolution shall take place if approved by one fourth of the votes cast at the shareholders' meeting. In the event of any infringement of the foregoing provisions, the directors, may be declared personally and jointly and severally liable vis-à-vis the Company for all or part of the increase of the loss.

Chapter VIII. - Miscellaneous

31.5 Indemnity of officers, funding directors' defence costs and power to purchase insurance

31.5.1 To the fullest extent permitted by the 1915 Law and without prejudice to any indemnity to which he may otherwise be entitled, every person who is or was a director or other officer of the Company (other than any person (whether or not an officer of the Company) engaged by the Company as auditor) shall be and shall be kept indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses and liabilities incurred by him in relation to the Company or its affairs provided that such indemnity shall not apply in respect of any liability incurred by him/her:

(a) to the Company or to any associated company;

(b) to pay a fine imposed in criminal proceedings;

(c) to pay a sum payable to a regulatory authority by way of a penalty in respect of non compliance with any requirement of a regulatory nature (howsoever arising);

- (d) in defending any criminal proceedings in which he is convicted;
- (e) in case of fraud, gross negligence or wilful misconduct;
- (f) in defending any civil proceedings brought by the Company, or an associated company; or
- (g) refusal by a court to grant him relief.

31.5.2 In article 39.5.1(d), (f) and (g) the reference to a conviction, judgment or refusal of relief is a reference to one that has become final. A conviction, judgment or refusal of relief becomes final:

- (a) if not appealed against, at the end of the period for bringing an appeal; or
- (b) if appealed against, at the time when the appeal (or any further appeal) is disposed of.

31.5.3 An appeal is disposed of:

- (a) if it is determined and the period for bringing any further appeal has ended; or
- (b) if it is abandoned or otherwise ceases to have effect.

31.6 Without prejudice to article 31.5.1 or to any indemnity to which a director may otherwise be entitled, and to the extent permitted by the 1915 Law, and otherwise upon such terms and subject to such conditions as the Board of Directors may in its absolute discretion think fit, the Board of Directors shall have the power to make arrangements to provide a director with funds to meet expenditure incurred or to be incurred by him in defending any criminal or civil proceedings or in defending himself in an investigation by a regulatory authority or against action proposed to be taken by a regulatory authority or to enable a director to avoid incurring any such expenditure.

31.7 Where at any meeting of the Board of Directors or a committee of the Board of Directors any arrangement falling within article 31.6 is to be considered, a director shall be entitled to vote and be counted in the quorum at such meeting unless the terms of such arrangement confers upon such director a benefit not generally available to any other director or otherwise falls within the rules governing conflict of interest as provided for by the 1915 Law; in that event, the interest of such director in such arrangement shall be deemed to be an opposing interest for the purposes of article 13.10 and he shall not be so entitled to vote or be counted in the quorum.

To the extent permitted by the 1915 Law, the Board of Directors may purchase and maintain insurance for the benefit of a person who is or was a director or secretary of the Company indemnifying them and keeping them indemnified against liability which may lawfully be insured against by the Company.

Chapter IX. - Applicable law

32. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand four hundred EURO.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail to the fullest extent permitted by applicable law.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le deuxième jour de mai,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglisten, Grand Duché de Luxembourg,

S'est tenu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'AZ Electronic Materials S.A., une société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 156074 (la "Société") et constituée selon un acte du notaire Luxembourgeois Jean Seckler, susmentionné, le 12 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le "Mémorial") le 20 novembre 2010, numéro 2528, page 121298 (les "Statuts"). Les Statuts ont été modifiés la dernière fois selon un acte du notaire Luxembourgeois Jean Seckler, susmentionné, le 9 novembre 2010, publié au Mémorial le 6 mai 2011, numéro 928, page 44517.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'"Assemblée Générale Extraordinaire") élit un président, M. John WHYBROW, président du conseil d'administration de la Société, résidant professionnellement à Horsfham.

Le président nomme M. Michael ARNAOUTI résidant professionnellement à Londres comme secrétaire.

L'Assemblée nomme Maître Frédérique DAVISTER, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg comme scrutateur.

Ces nominations ayant été effectuées, le président demande au notaire d'acter que:

I. Les noms des actionnaires présents à l'assemblée ou représentés à l'assemblée par des procurations (ensembles les "Actionnaires Comparants") et le nombre d'actions détenus par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence a été signée, ensemble avec les formulaires de procuration, ne varietur par les actionnaires représentés à l'assemblée par des mandataires, le notaire et le président, le scrutateur et le secrétaire.

II. Il ressort de la liste de présence que les actionnaires détenant 273'324'081 actions représentant 71,755 % du capital social de la Société sont présents à l'assemblée ou représentés à l'assemblée par des mandataires. Tous les Actionnaires Comparants ont déclaré avoir été valablement convoqués à l'assemblée conformément aux conditions de la loi luxembourgeoise. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Approuver et adopter les Statuts soumis à cette Assemblée Générale Extraordinaire et paraphé par le Président pour les besoins d'identification, comme étant les nouveaux Statuts de la Société, en remplacement, et à l'exclusion, des Statuts actuels avec effet à la fin de cette assemblée.

IV. Le Président invite les Actionnaires Comparant à poser leurs questions.

V. Ensuite l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, après délibération, a unanimement adopté la résolution suivante:

Unique résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide à l'unanimité des voix, représentant au moins 2/3 des votes, de modifier et de refondre les Statuts de la Société sans modifier la clause relative à l'objet de la Société et d'adopter ces nouveaux Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

"Titre I^{er} . – Dénomination, Siège social, Objet, Durée,

1. Forme, Dénomination.

1.1 Les présents statuts (les «Statuts») sont ceux d'une société anonyme de droit luxembourgeois (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) ainsi que par les présents Statuts.

1.2 La Société existe sous le nom de «AZ Electronic Materials S.A.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré dans toute autre commune dans le Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant de la manière prévue pour modifier les Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social de la Société.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produisent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette décision n'affectera pas la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise. La décision concernant ce transfert à l'étranger sera prise par le Conseil d'Administration.

2.5 La Société peut avoir des bureaux ou des succursales aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.6 Tout changement relatif au siège social devra être publié par les administrateurs dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tout intérêt, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie notamment de souscription ou d'acquisition de valeurs mobilières ou droits par prise de participation, d'apport, de prise ferme, d'achat ou option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instrument de dette, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), ou tout autre entité ou personne, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans une activité qui serait considérée

comme une activité réglementée du secteur financier sans l'obtention préalable d'un agrément. La Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.3.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission d'actions, de titres, d'obligations, de billets à ordre, de certificats et d'autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.3.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou accorder du crédit à ou avec ou souscrire à ou acquérir tout instrument de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, aux conditions considérées comme appropriées;

3.3.3 accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou gage sur tout ou partie de l'entreprise, des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société dans les limites autorisées par les dispositions légales applicables; et

3.3.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

3.4 En plus de ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec son objet de manière à faciliter l'accomplissement de cet objet social dans tous les domaines précités.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II . – Capital

5. Capital social émis – Capital autorisé, Droits de souscription préférentiel – Prime d'émission.

5.1 Capital social émis

5.1.1 Le capital social émis et souscrit est fixé à USD 38.091.355,20 (trente-huit millions quatre-vingt-onze mille trois cent cinquante-cinq dollars américains et vingt centimes) divisé en 380.913.552 (trois cent quatre-vingt millions neuf cent treize mille cinq cent cinquante-deux) actions nominatives ayant une valeur nominale de USD 0,10 (dix centimes de dollar américain) chacune, entièrement libérées. Toutes les actions sont émises comme étant entièrement libérées.

5.1.2 Les actions peuvent être divisées en coupures, la proportion correspondante conférant les mêmes droits qu'une action.

5.1.3 Le capital émis et souscrit de la Société peut être augmenté ou diminué par décision des actionnaires adoptée aux conditions requises pour les modifications des statuts (telles que déterminées à l'article 24.6 ci-dessous).

5.2 Capital Social Autorisé

5.2.1 En plus du capital social souscrit, la Société dispose d'un capital social non émis mais autorisé de USD 81.511.304,60 (quatre-vingt-un millions cinq cent onze mille trois cent quatre dollars américains et soixante centimes) divisé en 815.113.046 (huit cent quinze millions cent treize mille quarante-six) actions d'une valeur nominale de USD 0,10 (dix centimes de dollar américain) chacune.

5.2.2 Dans les limites du capital social autorisé défini dans le présent article, le Conseil d'Administration est autorisé à et reçoit le pouvoir de réaliser toute augmentation du capital social, avec ou sans prime d'émission, dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de nouvelles actions, l'attribution d'options exerçables en actions, de droits de souscrire ou de convertir tout instrument en actions, contre apport en numéraire ou en nature, par apport de créances, par incorporation des réserves (y compris en faveur de nouveaux actionnaires) ou de toute autre manière déterminée par le Conseil d'Administration étant entendu que le Conseil d'Administration n'est pas autorisé, pendant chaque année, à émettre des nouvelles actions qui représenteraient plus d'un tiers du capital émis déterminé sur base des dernières informations publiquement disponibles sur le capital social de la Société au moment de la première émission d'actions chaque année.

5.2.3 Le Conseil d'Administration est également autorisé déterminer la date et le lieu de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et du paiement des nouvelles actions. Si l'apport devant être fait à la Société pour les actions nouvellement émises excède la valeur nominale de ces actions, ce surplus devra être traité dans les livres de la Société comme une prime d'émission relative à ces actions.

5.2.4 Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à émettre ces nouvelles actions (ou à attribuer des options exerçables en actions, des droits de souscrire ou de convertir tout instrument en action) en limitant ou supprimant le droit préférentiel des actionnaires existants de souscrire à ces nouvelles actions (ou des options exerçables en actions ou des droits de souscrire ou de convertir des instruments en actions) pourvu que le Conseil d'Administration peut seulement émettre de telles nouvelles actions (ou attribuer des options ou droits) en vertu de l'autorisation dans cet article 5.2 sur une base de non-préemption en limitant ou supprimant le droit préférentiel des actionnaires de souscrire

aux nouvelles actions (ou options ou droits) (1) en relation avec une émission, contre paiement en numéraire de nouvelles actions représentant jusqu'à 5% du capital souscrit (déterminé sur base des dernières informations disponibles publiquement relatives au capital social de la Société au moment de la première émission d'actions chaque année) par an (ou l'attribution d'options ou droits en relation avec de telles nouvelles actions) ou (2) en relation avec des arrangements que le Conseil d'Administration jugera nécessaires ou appropriés dans le cadre d'une émission d'actions autrement qu'avec droit préférentiel de souscription, afin de tenir compte d'actions auto-détenues, de coupures, dates d'inscription et autres problèmes légaux, réglementaires ou pratiques selon le droit de n'importe quel territoire ou autre matière ou (3) en relation avec des plans d'actionnariat salariés ou droits similaires. Pour éviter tout malentendu, ces limites tombent dans la limite d'un tiers mentionnée ci-dessus.

5.2.5 Nonobstant ce qui précède, le Conseil d'Administration est également spécialement autorisé à émettre de nouvelles actions jusqu'au montant maximum du capital social autorisé en annulant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires existants de souscrire aux nouvelles actions émises dans le cadre de l'admission des actions de la Société à la Bourse de Londres. Pour éviter tout malentendu, aucune des limites mentionnées aux paragraphes précédents ne s'applique dans ce cas-ci (sauf en ce qui concerne le montant maximum du capital autorisé).

5.2.6 Cette autorisation expirera au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution de la Société dans le journal officiel du Luxembourg (le Mémorial C) et pourra être renouvelée en conformité avec les dispositions légales applicables.

5.2.7 Le Conseil d'Administration est autorisé à faire tout ce qu'il sera nécessaire pour modifier l'article 5 des présents Statuts afin de constater la modification du capital social émis et du capital social autorisé à la suite d'une augmentation réalisée sur base du présent article. Le Conseil d'Administration est autorisé à faire ou à autoriser tous les actes requis pour l'exécution et la publication d'une telle modification en accord avec la Loi de 1915. Par ailleurs, le Conseil d'Administration peut déléguer à n'importe quel Administrateur ou employé de la Société ou tout autre personne, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement pour les actions ou de faire tout ce qu'il sera nécessaire pour modifier l'article 5 des présents Statuts afin de constater la modification du capital social à la suite d'une augmentation réalisée sur base du présent article.

5.3 Droits de préemption

5.3.1 Sans préjudice des autres dispositions légales applicables prévues par la Loi de 1915, l'émission de nouvelles actions ou droits de souscrire, ou de droits de convertir des titres en actions, contre paiement en numéraire, est à offrir aux actionnaires en proportion de leur participation existante dans le capital social émis de la Société, excepté que:

(a) ces droits préférentiels de souscription ne s'appliquent pas en cas d'émission d'actions contre apport en nature;

(b) ces droits préférentiels de souscription peuvent être limités ou annulés par le Conseil d'Administration en cas d'émission d'actions (ou options exerçables en nouvelles actions, ou instruments convertibles en nouvelles actions) dans le cadre du capital autorisé en vertu et aux conditions et limitations fixées par l'article 5.2 ci-dessus;

(c) l'assemblée générale convoquée pour décider, aux conditions prévues pour la modification des statuts (telles que fixées par l'article 24.6 ci-dessous), soit lors d'une augmentation de capital social émis, soit lors d'une autorisation ou d'une modification du paragraphe relatif au capital social autorisé tel que prévu par l'article 5.2 ci-dessus, peut limiter ou annuler ces droits préférentiels de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire; toute proposition à cet effet doit être spécialement annoncée dans la convocation; les raisons détaillées de celle-ci doivent être décrites dans le rapport préparé par le Conseil d'Administration et présenté à l'assemblée générale des actionnaires traitant en particulier du prix d'émission proposé; et

(d) au cas où plusieurs classes d'actions existent et que l'émission d'actions proposée est en lien avec une seule classe, le droit préférentiel de souscription des porteurs d'actions des autres classes ne peut être exercé jusqu'à ce que ce droit ait été exercé par les porteurs d'actions de la classe dans laquelle de nouvelles actions sont émises.

5.4 Pouvoir d'émettre différentes classes d'actions et d'y attacher des droits

5.4.1 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915, l'assemblée générale peut décider de créer de nouvelles classes d'actions et déterminer les caractéristiques, droits et restrictions de ces nouvelles classes.

5.5 Actions remboursables

5.5.1 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 (et de l'article 498 en particulier), les actions peuvent être émises en précisant les termes auxquels elles sont rachetables à l'option de la Société ou du porteur, et l'assemblée générale peut déterminer les termes et les conditions et la manière de racheter ces actions. Dans ce cas, les Statuts doivent préciser que ces actions sont rachetables conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

5.5.2 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915, l'assemblée générale peut aussi autoriser la Société à acquérir ses propres actions, elle-même ou par le biais d'une personne agissant en son nom propre mais pour le compte de la Société, par une majorité simple des votes, indépendamment de la proportion du capital représenté par les actionnaires assistant à l'assemblée.

5.6 Variation des droits

5.6.1 Les droits attachés à une classe d'actions peuvent être modifiés par l'assemblée générale conformément aux dispositions de la Loi de 1915 et à l'article 24.6 de ces Statuts.

5.6.2 Les droits attachés à une classe d'actions ne sont pas, à moins qu'il n'en soit prévu autrement par les droits attachés à ces actions, considérés comme modifiés par l'émission ultérieure d'actions de la même classe ou par le rachat de ces propres actions par la Société.

5.7 Prime d'émission

5.7.1 Toute prime d'émission, le cas échéant, payée à la Société doit être à tout moment librement distribuable par la Société, à condition que les conditions légales applicables soient remplies (en particulier, mais pas seulement, celles limitées à la prime d'émission constituant un montant distribuable conformément à la loi). Lorsqu'une prime d'émission est prévue, le montant de celle-ci doit être intégralement versé.

6. Forme des actions, Registre des actions et Transfert des actions.

6.1 Toutes les actions doivent être émises sous forme nominative. Les actions nominatives ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.2 Registre des actions

6.2.1 Il est tenu au siège social un registre des actions de la Société dont tout actionnaire pourra prendre connaissance; ce registre contient:

- (a) la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions ou coupures;
- (b) l'indication des versements effectués;
- (c) les transferts avec leur date ou la conversion des actions en titres au porteur, si les statuts l'autorisent.

6.2.2 Sous réserve des dispositions de l'article 6.2 des présents Statuts, la propriété de l'action nominative ou d'une coupure de celle-ci s'établit par une inscription sur le registre des actions.

6.3 Détention indirecte d'actions

6.3.1 Lorsque les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires au nom d'une ou plusieurs personnes (les "Détenteurs Indirects") sous le nom d'un système de règlement des titres ou d'un opérateur d'un tel système ou au nom d'un dépositaire professionnel de titres ou tout autre dépositaire (ces systèmes, professionnels et autres dépositaires étant ci-après définis comme étant des "Dépositaires" et chacun un "Dépositaire") ou d'un sous-dépositaire désigné par un ou plusieurs Dépositaires, la Société – à condition qu'elle ait reçu un certificat en bonne et due forme du Dépositaire qui garde les actions – permettra aux Détenteurs Indirects d'exercer les droits attachés à leurs actions, y compris l'admission et le vote aux assemblées générales, et considérera ces personnes comme étant des actionnaires pour les fins de l'article 8 des présents Statuts. Le Conseil d'Administration peut déterminer les conditions formelles auxquelles ces certificats doivent se conformer.

6.3.2 Nonobstant ce qui précède, la Société fera des paiements, sous forme de dividendes ou autrement, en espèces, actions ou tout autre bien, uniquement dans les mains du Dépositaire ou du sous-dépositaire enregistré dans le registre des actions de la Société ou conformément à leurs instructions, et ce paiement libérera la Société de toutes ses obligations relatives à celui-ci.

6.4 Transfert d'actions

6.4.1 Général

Les actions de la Société sont librement cessibles sous réserve des dispositions prévues ci-dessous.

La cession s'opère par une déclaration de transfert inscrite sur le registre des actions de la Société, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoirs, ainsi que suivant les règles sur la cession des créances établies par l'article 1690 du Code civil. Il est loisible à la société d'accepter et d'inscrire sur le registre un transfert qui serait constaté par la correspondance ou d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

Ce qui précède est sans préjudice des transferts par les Détenteurs Indirects, dans les cas prévus par l'article 6.2 des présents Statuts, conformément aux règles et aux procédures applicables en matière de transfert.

6.4.2 En cas de décès

La transmission pour cause de mort sera valablement établie à l'égard de la Société, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

La Société ne reconnaîtra que le(s) représentant(s) personnel(s) du détenteur décédé comme disposant d'un titre à une action.

6.5 Certificats d'actions et certificats d'actions de remplacement

6.5.1 Les actions peuvent être fournies, à la demande ou à l'option du propriétaire, sous forme de certificats représentant une seule action ou sous forme de certificats représentant deux actions ou plus.

Des certificats d'actions de remplacement peuvent être émis dans les cas suivants:

(a) Lorsqu'un porteur détient deux ou plusieurs certificats pour actions, le Conseil d'Administration peut à sa demande, sur la remise des certificats originaux et sans frais, annuler les certificats et émettre un seul certificat de remplacement.

(b) A la demande d'un porteur d'actions, le Conseil d'Administration peut annuler un certificat et en émettre deux ou plusieurs en échange (représentant des actions dans la proportion demandée par le porteur), sur remise des certificats originaux et sur paiement d'une somme raisonnable que le Conseil d'Administration peut fixer.

(c) Lorsqu'un certificat est usé ou déformé, le Conseil d'Administration peut exiger que le certificat lui soit délivré avant d'en émettre un de remplacement et d'annuler l'original.

(d) Si le certificat est perdu ou détruit, le Conseil d'Administration peut l'annuler et en émettre un de remplacement, pour autant que la preuve soit apportée et moyennant paiement d'une indemnité et des frais exceptionnels déboursés par la Société dans le cadre de l'enquête concernant la preuve et de la préparation de cette indemnité que le Conseil d'Administration peut fixer.

7. Modification du capital social.

7.1 Augmentation

Sans préjudice de l'autorisation accordée au Conseil d'Administration en vertu de l'article 5.2, le capital social émis et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés par des résolutions des Actionnaires adoptées de la manière requise par la loi pour modifier les Statuts telle que définie dans l'article 24.6 ci-dessous.

7.2 Réduction de capital

7.2.1 Le capital social émis et le capital autorisé de la Société peuvent être réduits par des résolutions des Actionnaires adoptées de la manière légalement requise pour modifier les Statuts telle que définie dans l'article 24.6 ci-dessous.

7.2.2 En cas de réduction du capital social émis, la convocation doit préciser le but de la réduction et comment elle sera réalisée.

7.2.3 En cas de réduction par un remboursement aux actionnaires (soit directement soit par une allocation du montant de la réduction de capital à une réserve disponible payable aux actionnaires qui sont actionnaires de la Société au moment où la décision de distribuer tout ou partie de la réserve est prise) ou par une dispense de ceux-ci de libérer leurs actions, les créanciers dont la créance est antérieure à la date de la publication au Mémorial du procès-verbal de l'assemblée générale peuvent, dans les 30 jours à compter de cette publication, demander la constitution de sûretés au magistrat président la chambre du Tribunal d'Arrondissement siégeant en matière commerciale et comme en matière de référés. Le président ne peut écarter cette demande que si le créancier dispose de garanties adéquates ou si celles-ci ne sont pas nécessaires compte tenu du patrimoine de la société.

7.2.4 Aucun paiement ne pourra être effectué ni aucune dispense être accordée au profit des actionnaires, tant que les créanciers n'auront pas obtenu satisfaction ou que le magistrat président la chambre du Tribunal d'Arrondissement siégeant en matière commerciale et comme en matière de référés n'aura pas décidé qu'il n'y a pas lieu de faire droit à leur requête.

7.2.5 Les dispositions des articles 7.2.3 et 7.2.4 ne s'appliquent pas en cas de réduction du capital souscrit ayant pour but de compenser les pertes subies et non susceptibles d'être absorbées par d'autres fonds propres ou d'incorporer des sommes dans une réserve, à condition que par suite de cette opération, le montant de cette réserve ne dépasse pas 10% du capital souscrit réduit. Sauf en cas de réduction du capital souscrit dans les conditions des articles 7.2.3 et 7.2.4, elle ne peut être distribuée aux actionnaires, ni être utilisée pour libérer les actionnaires de l'obligation de fournir leurs apports. Elle ne peut être utilisée que pour compenser des pertes subies ou pour augmenter le capital souscrit par incorporation de réserves.

7.2.6 L'assemblée générale peut décider de réduire le capital social pour d'autres raisons que celles décrites ci-dessus, à condition que les dispositions de l'article 7.2.3 et 7.2.4 soient respectées.

7.2.7 Dans le cas où la réduction du capital souscrit s'opère par retrait d'actions acquises par la Société elle-même ou par une personne agissant en son nom propre mais pour le compte de la Société, le retrait doit toujours être décidé par l'assemblée générale (la décision de l'assemblée générale doit être soumise à un vote séparé pour chaque classe d'actions, si les droits de différentes classes d'actions sont affectés par l'opération). Les articles 7.2.3 et 7.2.4 s'appliquent à moins qu'il ne s'agisse d'actions entièrement libérées qui sont acquises à titre gratuit ou à l'aide des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la Loi de 1915 (tel que reproduit dans l'article 28.4 de ces Statuts); dans ce cas, un montant égal à la valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les actions retirées doit être incorporé dans une réserve. Cette réserve ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; elle ne peut être utilisée que pour compenser des pertes subies ou pour augmenter le capital souscrit par incorporation de réserves. De plus, l'article 7.2.5 ne trouve pas à s'appliquer.

7.2.8 Lorsque la réduction de capital aboutit à ramener celui-ci à un montant inférieur au minimum légal, l'assemblée doit en même temps décider soit d'augmenter le capital à due concurrence, soit de transformer la Société.

8. Droits et Obligations des actionnaires.

8.1 Exigences en relation avec des participations importantes

8.1.1 Aussi longtemps que les actions (ou les valeurs mobilières ayant droit de vote) de la Société seront admises à la négociation sur un marché réglementé tel que défini dans la loi sur les marchés d'instruments financiers du 31 juillet 2007, la Société sera soumise aux dispositions de la loi du 11 janvier 2008 (la "Loi de Transparence"). Toute personne qui acquiert ou dispose d'actions de la Société doit, par lettre recommandée avec accusé de réception, notifier à la Société le pourcentage de droits de vote dans la Société dont il dispose suite à l'acquisition ou à la disposition, lorsque ce pourcentage atteint, dépasse ou tombe en dessous des seuils de 5 pour cent, 10 pour cent, 15 pour cent, 20 pour cent, 25 pour cent, 33 1/3 pour cent, 50 pour cent et 66 2/3 pour cent (les "Seuils de Participations Importantes"). Toute

notification à la Société des Seuils de Participations Importantes devra être faite aussi vite que possible conformément aux conditions de divulgation et dans les limites temporelles de la Loi de Transparence.

8.1.2 Les droits de vote seront calculés sur base de toutes les actions avec droit de vote, même si l'exercice de celui-ci est suspendu. De plus, cette information devra être donnée pour toutes les actions qui sont dans la même classe d'actions et auxquelles un droit de vote est attaché.

8.1.3 Toute personne est tenue de notifier à la Société le pourcentage des droits de vote, lorsque ce pourcentage atteint, dépasse ou tombe en dessous des Seuils de Participations Importantes, à la suite d'événements modifiant la répartition des droits de vote, sur la base des informations divulguées par la Société conformément aux exigences de la Loi de Transparence.

8.1.4 Les exigences en matière de notification des Seuils de Participations Importantes s'appliquent également à une personne physique ou morale dans la mesure où elle a le droit d'acquérir, de céder ou d'exercer des droits de vote dans les cas suivants ou dans une combinaison de ces cas: a) les droits de vote sont détenus par un tiers avec qui cette personne a conclu un accord qui les oblige à adopter, par un exercice concerté des droits de vote qu'ils détiennent, une politique commune durable en ce qui concerne la gestion de l'émetteur en question; b) les droits de vote sont détenus par un tiers en vertu d'un accord conclu avec cette personne ou cette entité et prévoyant le transfert temporaire et à titre onéreux des droits de vote en question; c) les droits de vote sont attachés à des actions qui sont déposées en garantie auprès de cette personne ou entité, pour autant que celle-ci contrôle les droits de vote et déclare qu'elle a l'intention de les exercer; d) les droits de vote sont attachés à des actions dont cette personne ou entité a l'usufruit; e) les droits de vote sont détenus, ou peuvent être exercés au sens des lettres a) à d) ci-dessus, par une entreprise contrôlée par cette personne ou entité; f) les droits de vote sont attachés à des actions déposées auprès de cette personne ou entité et celle-ci peut les exercer comme elle l'entend en l'absence d'instructions spécifiques des actionnaires; g) les droits de vote sont détenus par un tiers en son nom propre pour le compte de cette personne ou entité; h) cette personne ou entité peut exercer les droits de vote en tant que mandataire et comme elle l'entend en l'absence d'instructions spécifiques des actionnaires.

8.1.5 Les sanctions prévues dans l'article 28 de la Loi de Transparence, en particulier la suspension des droits de vote, s'appliquent à tout manquement aux obligations relatives aux Seuils de Participations Importantes susmentionnées. Toute référence dans ces Statuts à une disposition de la Loi de Transparence doit être lue en lien avec la disposition équivalente de cette loi telle qu'elle peut avoir été modifiée ou remplacée.

8.1.6 En plus des obligations de divulgation imposées par la Loi de Transparence, dès que et aussi longtemps que toute ou partie des actions de la Société sont admises à la négociation dans le marché principal des titres cotés de la Bourse de Londres, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec d'autres, qui viendrait à acquérir ou à disposer des actions de la Société ou de tout autre titre de la Société visé par la loi applicable, doit se conformer aux obligations de divulgation applicables dans les limites temporelles fixées par la loi applicable.

8.1.7 Les exigences en matière de notification des Seuils de Participations Importantes telles que définies dans cet article 8 ne s'appliquent pas aux Dépositaires ou dépositaires détenant des actions dans leur capacité respectives, pour autant qu'ils ne peuvent exercer les droits de vote attachés à ces actions qu'avec des instructions expresses, écrites ou sous forme électronique données par les Détenteurs Indirects.

9. Coupures d'actions/Plusieurs propriétaires.

9.1 S'il y a plusieurs propriétaires d'une action ou coupures d'action, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits y afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant le propriétaire de l'action ou des coupures à l'égard de la Société. S'il y a plusieurs propriétaires d'une action, et à moins qu'il ne soit notifié autrement à la Société par ces détenteurs, la personne dont le nom apparaît en premier dans le registre des actions doit être considérée comme étant le propriétaire désigné à l'égard de la Société.

9.2 Si, suite à la consolidation ou à la division ou sous-division des actions, les détenteurs d'actions ont droit à des coupures d'action, l'assemblée générale des actionnaires de la Société peut décider de la manière de gérer ces coupures d'action.

Titre III. – Administrateurs, Conseil d'administration, Auditeurs

10. Administrateurs – Conseil d'administration.

10.1 Nombre des administrateurs

10.1.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres mais pas plus de 11 membres.

10.1.2 Lorsque la Société a été formée par un seul actionnaire ou lorsqu'il est établi à une assemblée générale que la Société n'a qu'un seul actionnaire, la Société peut n'avoir qu'un seul administrateur jusqu'à l'assemblée générale suivant la reconnaissance de l'existence de plus d'un actionnaire.

10.1.3 Un administrateur n'a pas besoin d'être actionnaire.

10.2 Administrateur personne morale

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être le seul administrateur de la Société. Dans ce cas, cette personne morale est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt

la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

10.3 Nomination par assemblée générale

Les Administrateurs sont nommés pour une durée déterminée par l'assemblée générale qui ne peut excéder six ans et, dans l'hypothèse où aucun terme n'est précisé par l'assemblée générale, les Administrateurs en question sont considérés être nommés pour un an. Les Administrateurs sont rééligibles pour nomination conformément aux termes de ces Statuts. Ils peuvent être révoqués à tout moment par une résolution de l'assemblée générale. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leur successeur soit nommé.

10.4 Nomination par administrateurs

Sans préjudice des pouvoirs de l'assemblée générale de nommer une personne comme administrateur en vertu de ces Statuts, en cas de vacance d'une place d'administrateur pour cause de mort, retraite ou autre, les Administrateurs restant peuvent se réunir et élire, par un vote majoritaire, une personne acceptant d'agir en tant qu'Administrateur pour pourvoir à cette vacance, jusqu'à l'assemblée générale suivante à laquelle il sera demandé de ratifier cette élection.

10.5 Aucune retraite sur base de l'âge

Personne ne peut se voir refuser la nomination d'administrateur parce qu'il a atteint l'âge de 70 ans ou autre.

10.6 Administrateur non-exécutif

La Société peut conclure, modifier ou terminer un contrat ou un arrangement avec un administrateur qui ne détient pas un mandat d'exécutif pour la prestation de ses services vis-à-vis de la Société. Tout contrat ou arrangement peut être conclu sur base des termes déterminés par la Société, sous réserve des dispositions dans les phrases suivantes et sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Les rémunérations des administrateurs qui ne détiennent pas un mandat d'exécutif pour leur services (excluant les montants dus en vertu de toute autre disposition de ces Statuts) ne peuvent dépasser au total USD 1.000.000,- par an ou un montant supérieur que l'assemblée générale peut décider de temps à autre par une résolution ordinaire.

10.7 Révocation par résolution ordinaire

Par résolution ordinaire des actionnaires, l'assemblée générale peut révoquer un administrateur à tout moment y compris avant l'expiration du terme de son mandat et peut (sous réserve des Statuts) par résolution ordinaire nommer une autre personne qui acceptera d'agir en tant qu'administrateur à sa place.

11. Rémunération, Dépenses et Pensions.

11.1 Honoraires des Administrateurs

(a) Sauf autrement stipulé par l'assemblée générale par une résolution ordinaire, la Société payera aux administrateurs pour leurs services en tant qu'administrateurs un montant total décidé par le Conseil d'Administration (ne dépassant pas USD 1.000.000,- par an ou tout autre montant supérieur tel que décidé par l'assemblée générale par résolution ordinaire). Le montant total des honoraires sera divisé entre les administrateurs dans les proportions déterminées par le Conseil d'Administration, ou en absence de celles-ci, en parts égales. Les honoraires dus à un administrateur en vertu de cet article sont à distinguer de tout salaire, rémunération et autre montant qui lui sont dus en vertu des autres dispositions de ces Statuts ou d'un contrat de service en lien avec un administrateur exécutif ou autres et sont dus de jour en jour.

(b) Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915, des Statuts (en particulier l'article 5.2) et des exigences des règles relatives à l'admission en bourse de UKLA, le Conseil d'Administration peut, dans le cadre du paragraphe concernant le capital autorisé, prendre des dispositions pour qu'une partie des honoraires dus à un administrateur en vertu de cet article soit payée sous la forme d'actions entièrement libérées dans le capital de la Société. Le montant payable sous cette forme est déterminé à la discrétion du Conseil d'Administration et doit avoir lieu lors de l'achat ou de la souscription des actions par l'administrateur en question. Dans le cas d'une souscription d'actions, le prix de souscription par action doit être considéré comme étant la cotation en bourse au cours moyen à la fermeture le jour de la souscription pour une action de la Société entièrement libérée de cette classe publiée dans la Daily Official List de la Bourse de Londres (ou toute autre cotation provenant d'une autre source que le Conseil d'Administration jugerait appropriée).

11.2 Dépenses

Un Administrateur est autorisé à recevoir remboursement de toutes les dépenses raisonnables de voyage, d'hôtel et autres réellement déboursées par lui dans le cadre de l'exercice de ses fonctions comme administrateur, y compris les dépenses déboursées pour assister aux séances du Conseil d'Administration ou des comités du Conseil d'Administration ou de l'assemblée générale ou aux séances séparées des obligataires, le cas échéant. Sous réserve de la Loi de 1915, le Conseil d'Administration doit avoir le pouvoir de prendre des dispositions pour fournir à l'administrateur les fonds servant à rembourser ces dépenses. Un Administrateur qui, à la demande du Conseil d'Administration, se rend ou réside à l'étranger, fait un voyage particulier ou fournit un service spécial au nom de la Société peut être payé un montant additionnel raisonnable que le Conseil d'Administration décide pour les dépenses.

12. Responsabilité des administrateurs.

12.1 Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle en raison de leurs engagements envers la Société.

12.2 Sans préjudice des autres responsabilités qui peuvent être supportées par les administrateurs telles que prévues par les dispositions légales applicables et ces Statuts, les Administrateurs seront responsables envers la Société conformément au droit commun de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises dans le cadre de la gestion des affaires de la Société. Ils sont solidairement responsables à l'égard de la Société et de toute tierce partie de tous dommages et intérêts résultant de l'infraction aux dispositions de cette loi ou des Statuts de la Société. Ils ne seront déchargés de cette responsabilité, quant aux infractions auxquelles ils n'ont pas pris part, que si aucune faute ne leur est imputable et s'ils ont dénoncé ces infractions à l'assemblée générale la plus proche après qu'ils en ont eu connaissance.

13. Séances du conseil d'administration.

13.1 Séances du Conseil d'Administration

Sous réserve des Statuts, le Conseil d'Administration peut se réunir pour l'expédition des affaires, ajourner ou autrement réguler ses délibérations comme il le juge opportun.

13.2 Convocations aux séances du Conseil

Un Administrateur peut, et le Secrétaire (ou s'il n'y en a pas, le Président, ou s'il est indisponible, tout administrateur) à la demande d'un administrateur, convoquer une séance du Conseil d'Administration à tout moment. La convocation d'une séance du conseil est considérée comme étant dûment remise à un administrateur si elle lui est remise personnellement ou oralement ou par voie électronique à une adresse qu'il a donnée à la Société à cet effet ou envoyée par écrit à sa dernière adresse connue ou à toute autre adresse qu'il a donnée à la Société à cet effet avec une période d'avis raisonnable au vu des circonstances. Un Administrateur peut renoncer à l'exigence que la convocation lui soit donnée, soit dans le futur ou rétrospectivement. Dans l'hypothèse où tous les Administrateurs sont présents ou représentés à la séance, ils peuvent renoncer à toutes les exigences et formalités de convocation.

13.3 Représentation

Tout Administrateur peut intervenir à une séance du Conseil d'Administration en nommant un autre Administrateur comme mandataire, par écrit, email, télégramme ou fax. Un administrateur peut représenter plus d'un autre administrateur. Un Administrateur peut également nommer un autre Administrateur pour le représenter par téléphone avec confirmation écrite ultérieure.

13.4 Quorum

Le quorum nécessaire pour traiter des affaires est la moitié des administrateurs présents en personne ou représentés par procuration. Une séance du Conseil d'Administration dûment convoquée à laquelle un quorum est présent est valable pour l'exercice de tout ou partie de ses autorités, pouvoirs et discrétions acquis ou exerçables par le Conseil d'Administration.

13.5 Le Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration élit un Président parmi ses membres. Le Président doit présider les séances du conseil. Si le Président ne peut être présent, il sera remplacé par un Administrateur élu à cet effet parmi les Administrateurs présents à la séance.

13.6 Vote

Toutes les questions et décisions émanant de la séance du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des votes. En cas d'égalité des voix, le Président a un second vote ou un vote prépondérant.

13.7 Participations par téléphone

Un administrateur peut participer à une séance du Conseil d'Administration ou d'un comité du Conseil d'Administration via une conférence téléphonique ou par vidéo conférence ou avec toute forme similaire d'équipement de communication, pour autant que ces moyens remplissent les caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la séance permettant à toute personne prenant part à la séance d'entendre les autres de manière continue et permettant une participation effective de ces personnes lors de la séance. La participation à une séance de cette manière équivaut à une participation en personne à cette séance. Toutes les affaires traitées de cette manière par le Conseil d'Administration ou un comité du Conseil d'Administration sont, aux fins des Statuts, considérées comme étant valables et effectivement traitées lors de la séance du Conseil d'Administration ou d'un comité du Conseil d'Administration. La séance est considérée comme ayant lieu là où le siège social de la Société se trouve.

13.8 Résolutions écrites

Le Conseil d'Administration peut prendre des résolutions écrites pour autant qu'elles soient approuvées par écrit et signées par tous les Administrateurs en personne ou représentés par un mandataire (étant entendu que ce mandataire ne peut être qu'un autre administrateur). Cette approbation peut être en un seul document ou en plusieurs parties envoyées par fax, email, télégramme ou télex. Ces résolutions doivent avoir les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une séance du Conseil d'Administration, dûment convoquée.

13.9 Signature du procès-verbal

Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration doivent être signés par le Président ou, en son absence, le président de la séance ou par tous les membres du conseil présents.

13.10 Intérêts opposés

Un administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le Conseil d'Administration et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Il est spécialement rendu compte, lors de l'assemblée générale suivante, avant tout vote sur d'autres résolutions, des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

13.11 Confidentialité

Les administrateurs ainsi que toute personne invitée à assister aux séances du Conseil d'Administration sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

14. Authentification des documents. Un Administrateur ou le secrétaire, le cas échéant, ou une autre personne nommée par le Conseil d'Administration à cet effet, peut, dans la plus large mesure autorisée par la loi, authentifier des documents concernant la Société, les résolutions prises lors de l'assemblée générale ou d'une séance du Conseil d'Administration ou d'un comité du Conseil d'Administration, les livres, procès-verbaux, documents et comptes concernant la Société et certifier les copies ou extraits conformes aux copies ou extraits originaux.

15. Enregistrement des débats.

15.1.1 Le Conseil d'Administration doit veiller à ce que les procès-verbaux soient conservés dans des livres de la Société pour les besoins:

(a) Des nominations des dirigeants et comités faites par le Conseil d'Administration et des rémunérations fixées par le Conseil d'Administration; et

(b) De tous les débats de l'assemblée générale de la Société et du Conseil d'Administration, et des comités du Conseil d'Administration, y compris les noms des administrateurs présents à ces réunions.

15.1.2 Le Conseil d'Administration doit veiller à ce que les résolutions écrites des administrateurs soient enregistrées dans les livres de la Société.

15.1.3 Tous ces procès-verbaux doivent être conservés pendant au moins 10 ans, sauf lorsqu'une période de conservation plus longue est requise par la loi, à compter du jour de la séance ou des résolutions écrites, selon le cas.

16. Le secrétaire. Le Conseil d'Administration peut nommer un secrétaire ou des co secrétaires et peut nommer une ou plusieurs personnes pour être un assistant ou un secrétaire adjoint selon les termes et conditions (y compris la rémunération) qu'il juge opportuns. Le Conseil d'Administration peut démettre la personne désignée en vertu de cet article de ses fonctions et nommer une ou plusieurs autres personnes à sa place.

17. Pouvoirs et Obligations du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou ces Statuts réservent à l'assemblée générale. Les dispositions des Statuts donnant pouvoirs spécifiques au Conseil d'Administration ne limitent pas les pouvoirs généraux accordés par cet article.

18. Délégation de pouvoirs. Le conseil de surveillance peut conférer à toute personne qui n'a pas nécessairement besoin d'être Administrateur, tous pouvoirs et tous mandats spéciaux, nommer et révoquer tout dirigeant ou employé et fixer leurs émoluments.

18.1 Les pouvoirs des Administrateurs exécutifs

Le Conseil d'Administration peut déléguer à un administrateur occupant une fonction d'exécutif certains de ses pouvoirs, autorités et discrétions pour aussi longtemps et aux termes et conditions qu'il juge opportuns. En particulier, le Conseil d'Administration peut accorder le pouvoir de sous-déléguer. Le Conseil d'Administration peut à tout moment révoquer sa délégation ou en modifier ses termes et conditions.

18.2 La gestion journalière

La gestion journalière des opérations de la Société et les pouvoirs de représenter la Société à cet effet peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants, gérants ou autres agents, qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires, agissant seul ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs et obligations doivent être régis par ces Statuts et par la décision du Conseil d'Administration les nommant. La délégation en faveur d'un membre du Conseil d'Administration doit entraîner l'obligation pour le Conseil d'Administration de rapporter chaque année à l'assemblée générale le salaire, les honoraires et tout autre avantage accordé au délégué. La responsabilité de la personne chargée de la gestion journalière doit être régie pour le droit commun sur le mandat.

18.3 La délégation à des comités

Le Conseil d'Administration peut établir différents comités qui peuvent inclure des non-membres du Conseil d'Administration et doit établir ces comités dans la manière requise par la loi applicable. Le Conseil d'Administration peut déléguer certains de ses pouvoirs, autorités et discrétions (y compris le pouvoir de sous-déléguer) à un comité consistant en une ou plusieurs personnes (qu'elles soient membre(s) ou non du Conseil d'Administration) comme il le juge opportun. Un comité peut exercer ses pouvoirs de sous-déléguer en sous-déléguant à toute personne (qu'elle soit membre ou non

du Conseil d'Administration ou du comité). Le Conseil d'Administration peut à tout moment révoquer la délégation, modifier les termes et conditions ou décharger le comité en tout ou en partie.

19. Délibérations des comités.

19.1 Les délibérations de tout comité du Conseil d'Administration comprenant deux ou plusieurs membres doivent être menées conformément aux termes prescrits par le Conseil d'Administration (le cas échéant) sous réserve de toutes les lois applicables. Sous réserves de ces termes et d'autres dispositions de ces Statuts, les délibérations doivent être menées conformément aux dispositions applicables de ces Statuts gouvernant les délibérations du Conseil d'Administration.

19.2 Lorsque le Conseil d'Administration décide de déléguer certains de ses pouvoirs, autorités et discrétions à un comité et que les résolutions stipulent que le comité doit comprendre un ou plusieurs administrateurs non précisés, il n'est pas nécessaire de donner une convocation d'une réunion de ce comité aux administrateurs autres que ceux qui forment le comité.

20. Représentation de la société.

20.1 A l'égard des tiers, dans tous les cas, la Société est liée par la signature de deux Administrateurs ou par la seule signature de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration de la Société, mais uniquement dans les limites de cette délégation.

20.2 A l'égard des tiers, dans le cas où un ou plusieurs délégués à la gestion journalière ont été nommés en vue de conduire la gestion et les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour ces gestion et affaires courantes, la Société peut aussi être liée par une seule signature d'un des délégués, mais uniquement dans les limites de cette délégation.

21. Réviseurs d'entreprise. La Société doit avoir un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises nommés par vote de l'assemblée générale pour une période maximale de six (6) ans (si les réviseurs d'entreprises sont nommés sans mention du terme de leur mandat, ils sont considérés comme étant élus pour une période de six (6) ans à compter du jour de leur élection), sauf lorsque la loi luxembourgeoise requiert que la Société nomme un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s). Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est/sont nommé(s) parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises pour une période déterminée et est/sont dûment agréé(s) par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Titre IV - Actionnaires - Assemblée générale des actionnaires

22. Responsabilité limitée des actionnaires.

22.1 Les actionnaires sont responsables à concurrence du montant total de leurs actions. Sous réserve des dispositions concernant la réduction du capital souscrit, les actionnaires ne peuvent pas être déchargés de leur obligation de libérer leur apport.

22.2 Néanmoins, une cession valable de leurs actions les déchargera, vis-à-vis de la Société, de leur obligation de faire tout apport aux dettes survenant après la cession, et vis-à-vis des tiers, ils seront déchargés de faire tout apport aux dettes survenant après la publication de la cession.

22.3 Chaque cédant a un droit de recours conjointement et solidairement envers ses cessionnaires directs et les cessionnaires subséquents.

23. Actionnaire unique. La Société peut avoir un associé unique au moment de sa constitution ou lorsque toutes ses actions viennent à être détenues par une seule personne.

24. Assemblée générales.

24.1 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des Actionnaires de la Société représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.

24.2 Convocation de l'assemblée des actionnaires

Le Conseil d'Administration ainsi que les commissaires peuvent convoquer l'assemblée des actionnaires.

Ils sont tenus de la convoquer de sorte qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois si les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le requièrent par écrit avec indication de l'ordre du jour. Si, à la suite d'une telle demande desdits actionnaires, l'assemblée des actionnaires n'est pas tenue dans le délai prescrit, l'assemblée peut être convoquée par un mandataire désigné par le président du Tribunal d'Arrondissement, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, à la requête d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le pourcentage précité du capital social.

24.3 Durée et forme de convocation

24.3.1 Les convocations pour chaque assemblée d'actionnaire (les "Convocations") doivent être publiées au moins trente jours avant la date de l'assemblée générale dans:

a) la gazette officielle de Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (la "Gazette Officielle") et dans un journal luxembourgeois; et

b) dans des médias dont on peut raisonnablement attendre une diffusion efficace des informations auprès du public dans l'ensemble de l'Espace Economique Européen et qui sont accessibles rapidement et de manière non discriminatoire ("Publication EEA").

Les Convocations pour les assemblées générales seront également publiées en conformité avec toutes les lois applicables et notamment les exigences de bourse et de publicité continue auxquelles la Société est soumise.

Si le quorum requis n'est pas satisfait lors de la première assemblée générale convoquée, une autre assemblée peut être convoquée en publiant la Convocation dans la Gazette Officielle, un journal luxembourgeois et la Publication EEA, dix-sept (17) jours avant la date de l'assemblée reconvoquée, à condition que (i) la première assemblée des actionnaires ait été correctement convoquée conformément aux provisions ci-dessus; et (ii) aucun nouvel élément n'ait été ajouté à l'ordre du jour.

24.3.2 La Convocation contient au moins les informations suivantes:

- a) indique de façon précise la date et le lieu de l'assemblée générale, ainsi que le projet d'ordre du jour de celle-ci;
- b) contient une description claire et précise des procédures que les actionnaires doivent suivre pour être en mesure de participer et de voter à l'assemblée générale, contenant des informations concernant:
 - i) les droits disponibles des actionnaires en vertu de l'article 24.4, et le cas échéant, le délai dans lequel ces droits peuvent être exercés et l'adresse électronique à laquelle les actionnaires peuvent adresser leurs demandes ainsi que l'indication que des détails relatifs à ces droits sont disponibles sur le site Internet de la Société;
 - ii) la procédure à suivre pour voter par procuration, notamment les formulaires à utiliser pour le vote par procuration et les modalités selon lesquelles la Société est prête à accepter les notifications, par voie électronique, de désignation de mandataires;
 - iii) les procédures à suivre pour participer à l'assemblée générale par voie électronique et pour voter par courrier ou par voie électronique à l'assemblée générale;
 - iv) le cas échéant, la Date d'Enregistrement (telle que définie à l'article 24.6.12) avec une explication sur la manière par laquelle les actionnaires doivent se faire enregistrer, ainsi que l'indication que seules les personnes qui sont actionnaires à la Date d'Enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'assemblée générale;
 - v) l'indication des adresses postale et électronique où, et comment, il est possible d'obtenir le texte intégral des documents et des projets de résolutions visés à l'article 24.3.3 (d) et (e);
 - vi) l'indication de l'adresse du site Internet sur lequel les informations visées à l'article 24.3.3 sont disponibles.

24.3.3 Pendant une période ininterrompue commençant le jour de la publication de la Convocation à l'assemblée générale et incluant le jour de l'assemblée générale, la Société doit mettre à la disposition de ses actionnaires sur son site Internet les informations suivantes:

- a) la Convocation;
- b) le nombre total d'actions et de droits de vote à la date de la Convocation y compris des totaux distincts pour chaque catégorie d'actions, lorsque le capital de la Société est divisé en deux catégories d'actions ou plus;
- c) les documents destinés à être présentés à l'assemblée générale;
- d) un projet de résolutions de l'assemblée générale ou, lorsqu'il n'est pas proposé d'adopter une résolution, un commentaire émanant d'un membre du Conseil d'Administration pour chaque point inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale proposé. Les projets de résolutions soumis par un/des actionnaire(s) sont ajoutés au site Internet dès que possible après leur réception par la Société; et
- e) le cas échéant, les formulaires à utiliser pour voter par procuration et pour voter par correspondance, sauf si ces formulaires sont adressés directement à chaque actionnaire. Lorsque ces formulaires ne peuvent être rendus accessibles sur le site Internet pour des raisons techniques, la Société indique sur son site Internet comment obtenir ces formulaires sous la forme papier. Dans ce cas, la Société est tenue d'envoyer les formulaires par le service postal et sans frais à chaque actionnaire qui en fait la demande.

24.3.4 Les Convocations sont envoyées, dans les délais de trente (30) ou de dix-sept (17) jours, le cas échéant, aux actionnaires en nom, aux membres du Conseil d'Administration et aux réviseurs d'entreprises agréées (les "Destinataires"). Cette communication doit être envoyée par lettres missives aux Destinataires, sauf si les Destinataires (ou n'importe lequel d'entre eux) ont, expressément et par écrit, accepté de recevoir la convocation moyennant un autre moyen de communication, auquel cas, le(s) Destinataire(s) peut(ont) recevoir la convocation par cet autre moyen de communication.

24.3.5 Quand l'ensemble des actions est nominatif et représente le capital social en entier, la Société peut se limiter à la communication des Convocations par lettre recommandée à la poste, sauf si les Destinataires (ou n'importe lequel d'entre eux) ont, expressément et par écrit, accepté de recevoir la communication moyennant un autre moyen de communication, auquel cas, le(s) Destinataire(s) peut(ont) recevoir la convocation par cet autre moyen de communication.

24.4 Adjonction de points à l'Ordre du Jour

Des actionnaires représentant au moins cinq pour cent (5%) du capital social de la Société peuvent (i) demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée des actionnaires et (ii) déposer des

projets de résolution concernant des points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour d'une assemblée des actionnaires. Ces demandes doivent:

a) être formulées par écrit et adressées à la Société par voie postale ou par voie électronique à l'adresse indiquée dans la Convocation (telle que définie à l'article 24.3.1) et être accompagnées d'une justification ou d'un projet de résolution à adopter lors de l'assemblée des actionnaires;

b) indiquer l'adresse postale ou électronique à laquelle la Société peut transmettre l'accusé de réception de ces demandes;

c) parvenir à la Société au plus tard le vingt-deuxième (22^{ème}) jour qui précède la date de l'assemblée des actionnaires.

La Société accuse réception des demandes visées ci-dessus dans un délai de quarante-huit (48) heures à compter de cette réception. La Société publie un ordre du jour révisé reprenant les nouveaux éléments au plus tard le quinzième (15^{ème}) jour qui précède la date de l'assemblée des actionnaires en question.

24.5 Renonciation aux formalités de convocation

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, ils peuvent renoncer à toutes les exigences de convocation et aux formalités de publication de la convocation à l'assemblée des actionnaires.

24.6 Procédures, quorum et majorité

24.6.1 Dans le cas d'un actionnaire unique, le quorum pour une assemblée des actionnaires est ce détenteur présent en personne ou par procuration et habilité au vote.

24.6.2 A moins qu'il en soit prévu autrement par la Loi de 1915 ou les Statuts, toutes les décisions de l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital représenté par les actionnaires participant à l'assemblée (à savoir, au moins un actionnaire présent en personne ou par procuration et habilité à voter).

24.6.3 Une assemblée extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier toute disposition des Statuts, y compris, sans pour autant être limité à, toute modification du capital social de la Société, ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications aux Statuts proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans la manière prescrite par les Statuts, en publiant la Convocation dans la Gazette Officielle, un journal luxembourgeois et la publication EEA dix-sept (17) jours avant la date de l'assemblée reconvoquée à condition que (i) la première assemblée des actionnaires ait été correctement convoquée conformément aux dispositions de l'article 24.3.1 ci-dessus; et (ii) l'ordre du jour de l'assemblée reconvoquée n'inclut pas de nouveaux éléments. La deuxième assemblée délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

24.6.4 Lorsqu'il y a plusieurs catégories d'actions et que la résolution de l'assemblée des actionnaires est telle qu'elle modifie les droits respectifs de celles-ci, la résolution doit, pour être valable, réunir dans chaque catégorie les conditions de présence et de majorité prévues par cet article.

24.6.5 Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

24.6.6 La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements des actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime de tous les Actionnaires et des obligataires (le cas échéant).

24.6.7 Sauf en cas de fusion, de scission ou d'opérations y assimilées par la Loi de 1915, les modifications touchant à l'objet ou à la forme de la Société doivent être approuvées par l'assemblée générale des obligataires (le cas échéant) en conformité avec les dispositions de la Loi de 1915.

24.6.8 Chaque détenteur d'actions d'une catégorie a droit à une voix pour chaque action de la catégorie détenue par lui.

24.6.9 Chaque actionnaire a le droit de poser des questions concernant des points inscrits à l'ordre du jour d'une assemblée générale. La Société répond aux questions qui lui sont posées par les actionnaires dans la limite des mesures qu'elle peut prendre afin de s'assurer de l'identification des actionnaires, du bon déroulement des assemblées générales et de leur préparation, ainsi que de la protection de la confidentialité et des intérêts commerciaux de la Société. La Société peut fournir une seule réponse globale à plusieurs questions ayant le même objet. Lorsque l'information demandée est disponible sur le site Internet de la Société sous la forme de questions-réponses, la Société est réputée avoir répondu aux questions posées par le simple fait du renvoi au site.

24.6.10 Les droits d'un actionnaire de participer à une assemblée générale et d'exercer le vote attaché à chacune de ses actions ne sont soumis à aucune exigence selon laquelle ses actions devraient être déposées, ou transférées, ou enregistrées au nom d'une autre personne physique ou morale avant l'assemblée générale.

24.6.11 Les droits d'un actionnaire de vendre ou de transférer de quelque manière que ce soit ses actions durant la période allant de la Date d'Enregistrement (telle que définie à l'article 24.6.12) à celle de l'assemblée générale à laquelle elle s'applique ne sont soumis à aucune limitation à laquelle ils ne sont pas soumis le reste du temps.

24.6.12 Les droits d'un actionnaire de participer à une assemblée générale et d'exercer les droits de vote attachés à ses actions sont déterminés en fonction du nombre d'actions détenues par cet actionnaire le quatorzième jour qui précède l'assemblée générale à minuit (00:00) (la "Date d'Enregistrement"). Chaque actionnaire indique, au plus tard à la Date d'Enregistrement, à la Société sa volonté de participer à l'assemblée générale. La Société fixe les modalités de cette déclaration. Pour chaque actionnaire qui a signalé sa volonté de participer à l'assemblée générale, la Société enregistre ses nom ou dénomination sociale et adresse ou siège social, le nombre d'actions qu'il détenait à la Date de l'Enregistrement et une description des documents qui établissent la détention des actions à cette date.

24.6.13 La preuve de la qualité d'actionnaire ne peut être soumise à d'autres exigences que celles qui sont nécessaires à l'identification des actionnaires, et uniquement dans la mesure où celles-ci sont proportionnées à la réalisation de cet objectif.

24.6.14 Les actionnaires peuvent être autorisés à participer à une assemblée générale par voie électronique qui assure, notamment une ou toutes les formes de participation suivante: (a) une transmission de l'assemblée générale en temps réel; (b) une communication bidirectionnelle en temps réel permettant aux actionnaires de s'adresser à l'assemblée générale à partir d'un lieu éloigné; et (c) un mécanisme permettant de voter, que ce soit avant ou pendant l'assemblée générale, sans qu'il soit nécessaire de désigner un mandataire devant être physiquement présent lors de l'assemblée. Tout actionnaire qui participe de cette manière à l'assemblée générale est réputé présent à l'endroit où se tient l'assemblée générale pour le respect des conditions de présence et de majorité. L'utilisation de moyens électroniques visant à permettre aux actionnaires de participer à l'assemblée générale ne peut être soumise qu'aux exigences qui sont nécessaires à l'identification des actionnaires et à la sécurité de la communication électronique, et uniquement dans la mesure où elles sont proportionnées à la réalisation de ces objectifs.

24.7 Président

Le président du Conseil d'Administration présidera l'assemblée des actionnaires en tant que président. Si lors d'une réunion le président n'est pas présent dans les cinq minutes suivant l'heure fixée pour le commencement de l'assemblée, les administrateurs présents choisiront l'un d'entre eux pour être président. Si uniquement un administrateur est présent et désireux et en mesure d'agir, il sera président. A défaut, les actionnaires présents et habilités au vote choisiront l'un d'entre eux pour être président.

Sans préjudice à tout autre pouvoir qu'il peut avoir en vertu des dispositions des Statuts, le président peut prendre les mesures qu'il considère appropriées afin de promouvoir le bon déroulement des affaires de l'assemblée telles que spécifiées dans la convocation.

24.8 Droit de participation et droit de parole

Chaque administrateur dispose du droit de participation et du droit de parole aux assemblées des actionnaires, ainsi qu'aux assemblées des obligataires le cas échéant, qu'il en soit ou non membre.

Dans l'entière mesure autorisée par la loi, le président de l'assemblée peut inviter toute personne à participer à et s'exprimer lors de toute assemblée des actionnaires de la Société lorsqu'il estime que cela facilitera les délibérations de l'assemblée.

24.9 Prorogation et report des assemblées générales des actionnaires

Le Conseil d'Administration a le droit de proroger, séance tenante, l'assemblée à quatre semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins le cinquième du capital social de la Société. Cette prorogation, qui s'applique également aux assemblées d'actionnaires appelées à modifier les Statuts, annule toute décision prise.

La seconde assemblée a le droit de statuer définitivement pourvu que, en cas de modifications des Statuts, les conditions de quorum exigées par l'article 67-1 de la Loi de 1915 soient remplies.

Aussi longtemps que la Société est soumise à la Loi de Transparence et lorsque, dans les trente jours précédant la date à laquelle l'assemblée des actionnaires de la Société a été convoquée, la Société reçoit une notification eu égard aux Seuils de Participation Importants ou a connaissance du fait qu'une telle notification doit être ou aurait dû être faite conformément aux dispositions de la Loi de Transparence, le Conseil d'Administration peut reporter toute assemblée des actionnaires jusqu'à quatre semaines. L'assemblée d'actionnaires reportée sera convoquée conformément aux stipulations de l'article 24 et son ordre du jour pourra être complété ou modifié.

24.10 Accommodation des membres à l'assemblée

S'il apparaît au président que le lieu de l'assemblée précisé dans la convocation de l'assemblée est inadéquat pour satisfaire tous les membres autorisés et désireux de participer, l'assemblée sera dûment constituée et ses procédures valables si le président est convaincu que des aménagements adéquats sont disponibles pour assurer qu'un membre n'étant pas en mesure d'être accommodé, soit en mesure de:

24.10.1 Participer et voter à l'assemblée;

24.10.2 D'entendre et voir toutes les personnes présentes qui parlent (que ce soit via l'utilisation de microphones, haut-parleurs, moyens de communications audio-visuels ou autrement), que ce soit à l'endroit de l'assemblée ou autre part; et

24.10.3 Être entendu et vu par toutes les autres personnes présentes de la même manière.

24.11 Formulaire de vote

Chaque actionnaire peut voter via des formulaires de vote envoyés par la poste (ou par télécopie ou courriel ou toute autre forme agréée par le Conseil d'Administration) au siège social de la Société ou à l'adresse spécifiée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent seulement utiliser les formulaires de vote fournis par la Société et qui contiennent au moins (i) le nom et l'adresse de l'actionnaire, (ii) le nombre de voix que l'actionnaire souhaite exprimer ainsi que le sens du vote ou l'abstention; (iii) la forme des actions détenues par l'actionnaire, (iv) le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, (v) l'ordre du jour de l'assemblée, en ce compris les projets de résolutions ainsi que (vi) pour chaque proposition trois cases permettant à l'actionnaire de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter pour chaque résolution en cochant la case appropriée et (vii) la signature de l'actionnaire.

Les formulaires de vote qui n'auront pas montré de vote favorable, vote négatif ou abstention seront nuls. La Société prendra seulement en compte les formulaires de vote reçus deux (2) jours ouvrables avant l'assemblée des actionnaires y relative.

24.12 Vote par procuration

(a) Un actionnaire peut être représenté à toute assemblée des actionnaires en nommant une personne physique ou une personne morale, qui ne doit pas être un actionnaire, par un écrit (ou par télécopie ou courriel ou autre forme agréée par le Conseil d'Administration) signé de la main du mandant, ou si le mandant est une société, sous son cachet ou de la main de son employé autorisé ou mandataire ou autre personne autorisée à signer, et ledit mandant étant par conséquent autorisé à voter par procuration. Ce mandataire bénéficie des mêmes droits de prendre la parole et de poser des questions lors de l'assemblée générale que ceux dont bénéficierait l'actionnaire ainsi représenté. La notification à la Société de cette nomination du mandataire par l'actionnaire doit être faite par écrit soit par voie postale ou par voie électronique.

(b) Le Conseil d'Administration peut également accepter la nomination d'un mandataire reçue par voie électronique dans de tels termes et sous réserve de telles conditions qu'il considère appropriés. Le Conseil d'Administration ne peut exiger d'autre preuve que celle qui est nécessaire à l'identification des actionnaires ou mandataires et à la vérification du contenu des instructions de votes, le cas échéant, et uniquement dans la mesure où celle-ci est proportionnée à la réalisation de cet objectif.

(c) Sauf disposition contraire prévue par la procuration, la nomination d'un mandataire est réputée conférer le pouvoir d'exercer tous les droits que le mandataire considère appropriés. Le mandataire doit voter en conformité avec les instructions données par l'actionnaire qui l'a nommé et doit garder une trace des instructions de votes pour une période d'un an suivant l'assemblée générale. Une personne agissant en tant que mandataire peut représenter plus d'un actionnaire sans limitation quant au nombre d'actionnaires pouvant être représentés par lui.

(d) Un mandataire n'a pas besoin d'être actionnaire.

(e) Un actionnaire peut nommer un seul mandataire pour une assemblée, sauf (i) lorsque l'actionnaire détient des actions de la Société sur plus d'un compte-titres, auquel cas l'actionnaire peut désigner un mandataire distinct pour les actions détenues sur chaque compte-titres et (ii) lorsque qu'une personne qualifiée d'actionnaire mais qui agit à titre professionnel pour le compte d'autres personnes physiques ou morales, auquel cas, l'actionnaire peut donner procuration à chacune de ces autres personnes physiques ou morales ou à une tierce personne désignée par celles-ci. Lorsque deux ou plusieurs nominations de mandataire, valables mais différentes, sont délivrées ou reçues pour la même action aux fins d'utilisation pour la même assemblée, celle portant la dernière date de signature sera considérée comme remplaçant et révoquant l'autre concernant cette action.

(f) la délivrance ou la réception d'une nomination d'un mandataire n'empêche pas un actionnaire de participer et voter en personne à l'assemblée ou à l'assemblée prorogée.

(g) la nomination d'un mandataire est (sauf disposition contraire prévue par la nomination) valable pour un ajournement de l'assemblée ainsi que pour l'assemblée ou les assemblées auxquelles elle se réfère.

24.13 Nomination d'un mandataire

Le formulaire de procuration et toute preuve raisonnable requise par le Conseil d'Administration en conformité avec l'article 24.12 sont:

(a) dans le cas d'un instrument de procuration sous forme originale, délivrés au siège social, ou à tout autre endroit au Luxembourg spécifié dans la convocation à l'assemblée ou dans le formulaire de nomination du mandataire ou autre document annexe envoyé par la Société eu égard à l'assemblée au moins deux jours ouvrables au cours desquels les banques sont ouvertes pour les opérations courantes au Luxembourg et à Londres avant la date de la tenue de l'assemblée ou de l'assemblée prorogée à laquelle la personne dénommée dans le formulaire de procuration se propose de voter;

(b) dans le cas d'une nomination d'un mandataire envoyée par voie électronique, lorsque la Société a donné une adresse électronique:

(i) dans l'avis convoquant l'assemblée;

(ii) dans un instrument de procuration envoyé par la Société eu égard à l'assemblée;

(iii) une invitation de nommer un mandataire émise par la Société eu égard à l'assemblée;

(iv) un site internet maintenu par ou au nom de la Société au sein duquel toute information relative à l'assemblée est requise par la loi;

reçus à une telle adresse au moins deux jours ouvrables au cours desquels les banques sont ouvertes pour les opérations courantes au Luxembourg et à Londres avant la date de la tenue de l'assemblée ou de l'assemblée prorogée à laquelle la personne dénommée dans le formulaire de procuration se propose de voter.

24.14 Validité d'actions par procuration ou représentant d'une société

La Société n'est pas tenue de vérifier qu'un mandataire ou un représentant d'une société a agi en conformité avec les termes de sa nomination et tout manquement d'agir en conformité avec les termes de sa nomination n'affecte pas la validité de toute procédure d'une assemblée de la Société.

24.15 Représentants sociétaires

Une société qui est un actionnaire peut, par résolution de ses dirigeants ou autre organe de direction, autoriser une ou plusieurs personnes à agir en tant que son ou ses représentants à toute assemblée de la Société (un "Représentant"). Un dirigeant, le secrétaire, le cas échéant, ou tout autre personne autorisée à cet effet par le secrétaire, le cas échéant, peut exiger d'un représentant qu'il produise une copie certifiée de la résolution d'autorisation avant de lui permettre d'exercer ses pouvoirs.

24.16 Voix exprimées

Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

24.17 Les résultats des votes

Dans les quinze (15) jours qui suivent l'assemblée générale, la Société publie sur son site Internet les résultats des votes exprimés à l'assemblée générale, y compris le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, la proportion du capital social représentée par ces votes, le nombre total de votes valablement exprimés, ainsi que le nombre de votes exprimés pour et contre chaque résolution et, le cas échéant, le nombre d'abstentions.

24.18 Modification de l'Objet

Sauf en cas de fusion, de scission ou d'opérations y assimilées par la Loi de 1915, les modifications touchant à l'objet ou à la forme de la Société doivent être approuvées par l'assemblée générale des obligataires (le cas échéant) en conformité avec les dispositions de la Loi de 1915.

25. Assemblée annuelle des actionnaires – Lieu et Date. Au moins une assemblée des actionnaires se tient chaque année dans la ville de Luxembourg, à l'endroit spécifié dans l'avis convoquant l'assemblée à Luxembourg-Ville le dernier mercredi d'avril à midi (12h00) CET. Si une telle date n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, cette assemblée des actionnaires se tiendra le jour ouvrable précédent.

Titre V. - Exercice social, Distributions – Approbation des comptes annuelles

26. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de la même année, excepté pour le premier exercice social qui commence le jour de la constitution de la Société et termine le 31 décembre 2010.

27. Approbation des comptes annuels.

27.1 Le Conseil d'Administration devra s'assurer que les comptes annuels sont établis en conformité avec la loi et devra, au moins un mois avant l'assemblée des actionnaires approuvant les comptes annuels, soumettre les comptes annuels, ensemble avec le rapport sur les opérations de la Société, aux commissaires lesquels devront faire un rapport contenant leurs commentaires sur de tels documents.

27.2 L'assemblée des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels et affecter les résultats annuels, entend les rapports du Conseil d'Administration ainsi que des commissaires et discute les comptes annuels. Après l'approbation des comptes annuels, l'assemblée des actionnaires se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs ainsi que des commissaires. Cette décharge n'est valable que si les comptes annuels ne contiennent ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la Société et, quant aux actes faits en dehors des Statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation. Quinze jours avant l'assemblée des actionnaires, les actionnaires peuvent prendre connaissance au siège social de la Société:

27.2.1 des comptes annuels et de la liste des administrateurs ainsi que de la liste des commissaires ou du (ou des) réviseur(s) d'entreprises agréé(s);

27.2.2 de la liste des fonds publics, des actions, obligations et autres titres de société qui composent le portefeuille;

27.2.3 de la liste des actionnaires qui n'ont pas libéré leurs actions, avec indication du nombre de leurs actions et de leur domicile;

27.2.4 du rapport de gestion du Conseil d'Administration;

27.2.5 du rapport des commissaires ou du (ou des) réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

En plus de toutes lois applicables relatives à la divulgation publique des comptes annuels, les comptes annuels, de même que le rapport des commissaires ou du (ou des) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) et le rapport de gestion du Conseil d'Administration sont adressés aux actionnaires en nom, en même temps que la convocation. Tout actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement, sur la production de son titre, quinze jours avant l'assemblée, un exemplaire des pièces mentionnées au paragraphe précédent.

28. Distributions.

28.1 Compte de réserve légale

Chaque année, au moins cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels devront être affectés au compte de réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que ce compte de réserve légale aura atteint au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société.

28.2 Déclaration de distributions

Après affectation à la réserve légale, l'assemblée des actionnaires détermine l'allocation et la distribution des fonds distribuables disponibles.

28.3 Dividendes intérimaires

Le Conseil d'Administration est autorisé et peut décider de déclarer des dividendes intérimaires conformément aux dispositions suivantes:

- (a) des comptes intérimaires sont établis et montrent que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;
- (b) le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices totaux réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés (le cas échéant), augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu de la loi ou des Statuts;
- (c) la décision du Conseil d'Administration de distribuer un dividende intérimaire ne peut être prise plus de deux mois après la date à laquelle ont été arrêtés les comptes intérimaires visés sub (a) ci-dessus;
- (d) dans son rapport au Conseil d'Administration, le commissaire ou le (ou les) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) vérifie si les conditions prévues ci-dessus ont été remplies.

Lorsque les paiements au titre des dividendes intérimaires excèdent le montant des dividendes arrêtés ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

28.4 Droit aux distributions

Sauf les cas de réduction du capital souscrit, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque, à la date de clôture du dernier exercice, l'actif net tel qu'il résulte des comptes annuels est, ou deviendrait à la suite d'une telle distribution, inférieur au montant du capital souscrit, augmenté des réserves que la loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer. Le montant du capital souscrit visé dans la phrase précédente est diminué du montant du capital souscrit non appelé lorsque ce dernier n'est pas comptabilisé à l'actif du bilan. Le montant d'une distribution faite aux actionnaires ne peut excéder le montant des résultats du dernier exercice clos augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur des réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément à la loi ou aux Statuts.

28.5 Toute distribution faite en violation de l'article 28.4 doit être restituée par les actionnaires qui l'ont reçue si la Société est en mesure de prouver que ces actionnaires avaient connaissance de l'irrégularité des distributions faites en leur faveur ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances.

28.6 A moins qu'il en soit prévu autrement par les droits attachés aux actions, les distributions peuvent être déclarées ou payées dans toute monnaie. Le Conseil d'Administration peut convenir avec tout actionnaire que les distributions pouvant à tout moment ou de temps à autre être déclarées ou devenir exigibles eu égard à ses actions dans une certaine monnaie, soient payées ou honorées dans une autre monnaie, et peut convenir d'une base de conversion à appliquer et de la manière et au moment suivant lesquels le montant à payer dans l'autre monnaie devra être calculé et payé et pour la Société ou toute autre personne, tous frais y afférents devant être supportés.

28.7 Distribution ne portant pas intérêt

Aucun dividende ou autre montant dû par la Société en raison d'une action ne porte intérêt contre la Société à moins qu'il n'en soit prévu autrement par les droits attachés à l'action.

28.8 Distributions non réclamées

Tout dividende, intérêt et autre montant dû par la Société en raison d'une action non réclamé peut être investi ou utilisé de toute autre façon par le Conseil d'Administration pour le bénéfice de la Société jusqu'à ce qu'il soit réclamé.

28.9 Paiement de distributions en nature

L'assemblée générale décidant d'une distribution peut décider que le paiement de celle-ci peut avoir lieu entièrement ou en partie par la distribution d'actifs spécifiques et en particulier d'actions libérées ou d'obligations dans une autre société.

28.10 Dates d'enregistrement

Nonobstant toute autre disposition des Statuts, mais sous réserve de la Loi de 1915 et des droits attachés aux actions, l'assemblée des actionnaires ou le Conseil d'Administration peut fixer toute date pour l'enregistrement d'un dividende, d'une distribution, d'une allocation ou d'une émission.

Titre VI. – Documents de la société

29. Avis et Communications par la société.

29.1 Forme

29.1.1 Tout avis, document ou information qui doit être envoyé ou fourni par la Société peut être envoyé ou fourni (que leur envoi ou leur fourniture soit autorisé ou requis par la Loi de 1915 ou autre) en format papier, par écrit, par fax, sous forme électronique ou au moyen d'une publication sur le site de la Société, sauf lorsque le contraire est prévu ou requis par ces Statuts, par la Loi de 1915 ou tout autre loi applicable.

29.1.2 Tout instrument, facture, avis, publications, lettre, bon de commande et autre document émis par la Société doit préciser:

- (a) La dénomination sociale de la Société;
- (b) Les mots «société anonyme», reproduit lisiblement et en entier ou les initiales «SA», directement avant ou après la dénomination de la Société;
- (c) Une indication précise du siège social;
- (d) Les mots «Registre du commerce et des sociétés, Luxembourg» ou les initiales R.C.S. Luxembourg suivis du numéro d'immatriculation.

29.1.3 Si les documents ci-dessus mentionnent le capital de la Société, cette mention doit tenir compte de toute réduction qu'il peut avoir subi conformément aux résultats des variations successives du bilan comptable et doit indiquer aussi bien la portion qui n'est pas encore libérée et, dans le cas d'une augmentation de capital, la portion qui n'a pas encore été souscrite.

29.2 Présomption de remise d'avis, de documents et d'information

29.2.1 Un avis, document ou information envoyé par la poste et adressé à un membre à son siège social ou à son domicile professionnel au Luxembourg est considéré comme étant donné au ou reçu par le destinataire visé 24 heures après qu'il/elle ne soit posté(e) en cas d'envoi prioritaire et prépayé et 48 heures après qu'il/elle ne soit posté(e) en cas d'envoi normal et prépayé et démontrer la livraison est suffisant pour prouver que l'enveloppe contenant l'avis, le document ou l'information a été correctement adressée, prépayée et postée.

29.2.2 Un avis, document ou information envoyé ou fourni par voie électronique à une adresse précisée à cet effet par le membre est considéré comme étant donné au ou reçu par le destinataire visé 24 heures après qu'il/elle ait été envoyé(e), et démontrer la livraison est suffisant pour prouver que la communication a été correctement adressée et envoyée.

29.2.3 Un avis, document ou information envoyé ou fourni par un site internet est considéré comme ayant été donné au ou reçu par le destinataire visé lorsque (i) le contenu a été tout d'abord mis en ligne ou (ii) si plus tard, lorsque le destinataire a reçu (ou, conformément à cet article 29.2 est considéré comme ayant reçu) avis du fait que le contenu était disponible en ligne.

29.2.4 Un avis, document ou information non pas envoyé mais remis par porteur (ce qui inclus la remise par un coursier) à son siège social ou à son domicile professionnel est considéré comme ayant été donné le jour qu'il a été laissé.

29.2.5 Lorsqu'un avis est donné par annonce dans la presse écrite, l'avis est considéré comme ayant été donné à tous les membres et autres personnes autorisés à le recevoir à midi le jour où l'annonce apparaît, ou lorsque l'avis est donné via plus d'une annonce et que l'annonce apparaît différents jours, à midi le dernier jour que l'annonce est publiée.

29.2.6 Un avis, document ou information remis ou délivré par la Société par tout autre moyen autorisé par écrit par les membres concernés est considéré comme étant remis lorsque la Société a agi de la manière qu'elle a été autorisée à agir à cet effet.

29.2.7 Un membre présent à une réunion des porteurs d'une classe d'actions est considéré comme ayant reçu l'avis requis de la séance et, en cas de besoin, pour les besoins pour lesquels la séance a été convoquée.

30. Indication de capacité. Dans tous les instruments par lesquelles la Société est liée, la signature des administrateurs, gérants et autre agents doit être directement précédée ou suivie d'une indication de la capacité en vertu de laquelle ils agissent.

Titre VII. – Dissolution, Liquidation

31. Dissolution, Liquidation.

31.1 La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique n'impliquera pas la dissolution de la Société.

31.2 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale votant en respectant le quorum requis pour la modification des Statuts tel que prévu dans l'article 24.6.

31.3 Liquidation

31.3.1 Si la Société est dissoute, la liquidation sera opérée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale.

31.3.2 En cas de liquidation volontaire de la Société, le liquidateur peut répartir en nature parmi les membres tout ou partie des actifs de la Société, que les actifs consistent ou non en biens d'une seule ou de plusieurs sortes. A cet effet, le liquidateur peut déterminer la valeur d'une ou plusieurs classe de biens qu'il estime juste, et peut déterminer sur base de cette évaluation et conformément aux droits existants alors des membres, comment la répartition doit avoir lieu entre les membres ou les classes de membres. Le liquidateur ne peut cependant pas distribuer à un membre sans son consentement un bien auquel une dette ou une dette potentielle est attachée.

31.3.3 Candidature pour dissolution de la Société pour cause juste peut cependant se faire devant le tribunal. Sauf lorsque une dissolution a lieu par ordre du tribunal, la dissolution de la Société ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une résolution adoptée par l'assemblée générale conformément à l'article 24.6.

31.4 Pertes de capital

Dans l'hypothèse d'une perte de la moitié du capital social, le Conseil d'Administration doit convoquer une assemblée générale qui doit être tenue dans les deux mois du jour où la perte était ou aurait dû être établie par lui et cette assemblée générale doit délibérer conformément aux conditions prévues dans l'article 24.6 sur une possible dissolution de la Société. Les mêmes règles doivent être observées lorsque la perte équivaut au moins aux trois quarts du capital social pour autant que dans ce cas, la dissolution doit avoir lieu si elle est approuvée par un quart des votes à l'assemblée générale. En cas d'infraction aux dispositions qui précèdent, les administrateurs peuvent être déclarés personnellement et solidairement responsables vis-à-vis de la Société pour tout ou partie de l'augmentation de la perte.

Titre VIII. - Divers

31.5 Indemnité des dirigeants, financement des frais de défense d'un administrateur et pouvoir de contracter une assurance

31.5.1 Dans la plus large mesure permise par la Loi de 1915 et sans préjudice de toute indemnité à laquelle il a normalement droit, chaque personne qui est ou qui était un administrateur ou autre dirigeant de la Société (autre qu'une personne (qu'elle soit dirigeant ou non de la Société) engagée par la Société comme réviseur) doit être et restera indemnisée sur les actifs de la Société contre tout coûts, frais, pertes et dettes encourus par elle en lien avec la Société ou ses affaires pour autant que cette indemnité ne s'applique pas en ce qui concerne toute dette encourue par lui/elle:

- (a) à l'égard de la Société ou toute société associée;
- (b) pour payer une amende imposée dans le cadre d'une procédure pénale;
- (c) pour payer une somme due à une autorité réglementaire sous forme de sanction pour non-respect de toute condition de nature réglementaire (s'imposant);
- (d) en se défendant dans le cadre de procédures pénales dans lesquelles il/elle est poursuivi(e);
- (e) en cas de fraude, de négligence fautive ou de faute volontaire;
- (f) en se défendant dans le cadre de procédures civiles lancées par la Société ou une société associée; ou
- (g) suite au refus d'un tribunal de l'exonérer.

31.5.2 Dans l'article 39.5.1 (d), (f) et (g) la référence à une condamnation, à un jugement ou au refus du tribunal de l'exonérer est une référence à un élément final. Une condamnation, un jugement ou une décision de non-lieu est final(e):

- (a) s'il n'y a pas d'appel, à la fin de la période ouverte pour faire appel; ou
- (b) en cas d'appel, lorsque l'appel (ou l'appel ultérieur) est débouté;

31.5.3 Un appel est débouté:

- (a) s'il a été tranché et que la période pour aller en appel est terminée; ou
- (b) s'il a été abandonné ou a cessé de prendre effet.

31.5.4 Sans préjudice de l'article 31.5.1 ou de toute indemnité à laquelle un administrateur peut normalement avoir droit et dans la mesure permise par la Loi de 1915, et par les termes et sous réserve des conditions que le Conseil d'Administration peut dans son absolue discrétion juger opportuns, le Conseil d'Administration doit avoir les pouvoirs de prendre des dispositions pour fournir à l'administrateur les fonds nécessaires afin de rembourser les dépenses encourues ou qui vont l'être par lui dans le cadre d'une défense dans une procédure civile ou pénale ou en se défendant dans le cadre d'une enquête d'une autorité réglementaire ou contre une action sur le point d'être lancée par une autorité réglementaire ou afin de permettre à l'administrateur d'éviter de déboursier ces dépenses.

31.5.5 Lorsqu'à une séance du Conseil d'Administration ou d'un comité du Conseil d'Administration un arrangement tombant sous l'article 31.6 est à considérer, un administrateur est autorisé à voter et à être comptabilisé dans le quorum de cette séance à moins que les termes de cet arrangement ne confèrent à l'administrateur un bénéfice qui n'est généralement pas accordé à un administrateur ou qui tombent dans le champ d'application des règles concernant les conflits d'intérêt tel que déterminé par la Loi de 1915; dans ce cas, l'intérêt de cet administrateur dans cet arrangement doit être considéré comme étant un intérêt opposé au sens de l'article 13.10 et il ne doit pas être autorisé à voter et à être comptabilisé dans le quorum.

Dans la mesure où cela est permis par la Loi de 1915, le Conseil d'Administration doit contracter et maintenir une assurance pour le bénéfice d'une personne qui est ou qui était administrateur ou secrétaire de la Société les indemnisant contre toute responsabilité qui peut légalement être assurée par la Société.

Titre IX. – Loi applicable

32. Loi applicable. Toute matière qui n'est pas régie par ces Statuts doit être déterminée conformément à la Loi de 1915."

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement deux mille quatre cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et, qu'à la demande des comparants, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Ce document ayant été lu aux comparants (ou, selon le cas à leurs mandataires), qui sont connus par le Notaire par leurs noms de famille, prénoms, état civil et résidence, les comparants (ou, selon le cas leurs mandataires), et le Notaire, ont ensemble signé cet acte.

Signé: John WHYBROW, Michael ARNAOUTI, Frédérique DAVISTER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mai 2012. Relation GRE/2012/1606. Reçu soixante-quinze euros 75,00.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012065287/2065.

(120092794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Glassbeads S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 100.571.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle en date du 10 avril 2012

Le mandat de gérant de la Société de M. François BROUXEL, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse a été renouvelé pour une période prenant fin avec l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012093413/13.

(120129821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Raiffeisen Schweiz (Luxemburg) Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.656.

Auszug aus dem Protokoll der Jährlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 24. Juli 2012 um 11.00 Uhr

Sechster Beschluss

(i) Die jährliche Generalversammlung wählt die Herren Christoph LEDERGERBER, Philippe HOSS, Dr. Patrik GISEL und Ernst NAEF als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr endend zum 31. März 2013 entscheidet.

(ii) Die jährliche Generalversammlung beschließt, PricewaterhouseCoopers S.à. r. l., mit Sitz in Luxemburg, als Wirtschaftsprüfer wiederzuerennen.

Die Dauer des Mandates des Wirtschaftsprüfers beschränkt sich auf ein Jahr und endet mit der nächsten jährlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr endend zum 31. März 2013 entscheidet.

Für Raiffeisen Schweiz (Luxemburg) Fonds
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2012095537/20.

(120131154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Global Managers Platform, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 155.885.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par résolutions circulaires des administrateurs du fonds prises le 26 avril 2012, que le siège social du fonds a été transféré du 11, boulevard de la Foire au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet au 26 avril 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2012093414/13.

(120130433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Global Participations Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 107.126.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012093415/10.

(120130164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

GPI, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.941.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093416/10.

(120129988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

MGP Sun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.362.

—
Extrait des résolutions des associés du 28 juin 2012

Les associés de MGP Sun S.à r.l. ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Madame Julie Mossong en tant que gérante de classe A de la Société et ce avec effet immédiat.

- D'accepter la démission de Monsieur Noredine Mechrir en tant que gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat.

- De nommer Madame Joanne Fitzgerald, née le 11 Mars 1979 à Waterford, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérante de classe A de la Société et ce avec effet immédiat.

- De nommer Monsieur Jean-Paul Louis Rival, né le 9 Août 1962 à Tullins, France, ayant son adresse professionnelle au 5 rue Saint Georges, 75009 Paris, France, en tant que gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Delloula Aouinti

Gérante de classe A

Référence de publication: 2012095433/21.

(120131142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

GROUPE OPEN PSF Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.399.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GROUPE OPEN PSF Luxembourg
66, avenue de la Liberté
L-1930 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2012093423/13.

(120129738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

GPI Invest, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093418/10.

(120130030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Grosvenor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.464.

Les Comptes Annuels Consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012093420/10.

(120130726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Grosvenor Retail European Properties II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.510.

Les Comptes Annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012093421/9.

(120129778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Grosvenor Retail European Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.586.

Les Comptes Annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012093422/9.

(120129779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

KANDAHAR (Springfield) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.222.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique en date du 26 juin 2012

L'associé unique de la Société a pris en date du 26 juin 2012 la résolution suivante:

Transfert du siège social de la Société de 1, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg au L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri avec effet au 1^{er} juin 2012 à 00:00 CET.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Pour la Société

Shaohui ZHANG

Mandataire

Référence de publication: 2012093513/16.

(120129864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

GTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 153.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012093427/9.

(120130451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

H. & S. Nutzfahrzeuge GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5324 Contern, 1A, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 107.931.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012093428/10.

(120129699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

H.R.T. Révision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 51.238.

La liste des signataires autorisés de la Société a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012093431/9.

(120130442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Hakoris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.960.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012093432/12.

(120130099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

I.07 Pabeierbiere, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1309 Luxembourg, 6, rue Charles IV.

R.C.S. Luxembourg B 70.081.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012093448/9.

(120130275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Hardware Software Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5447 Schwepsingen, 111, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 125.559.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 24 juillet 2012.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2012093434/12.

(120130044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Harrods Property Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.537.

Les comptes annuels au 31 janvier 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Harrods Property Investments Sàrl

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012093436/11.

(120130572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

HellermannTyton Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093437/10.

(120130186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Hexavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.805.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093438/10.

(120129732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Howe Street Vancouver (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 30.730,50.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.465.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} juin 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093439/11.

(120130199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Heypa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.438.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15/6/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012093442/10.

(120130117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

HHH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.250.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012093443/10.

(120130446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Holding Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 98.397.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Signature

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012093444/12.

(120130248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

S.C. Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 50.024.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui tenue le 24 juillet 2012

1) L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- Mr William John. Milligan
- Mr David Henry Richardson
- Mr Peter Bernie
- Mr Demosthene Linardatos
- Mr Didier Marsac

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 délibérant sur les comptes annuels pour l'année se terminant au 31 janvier 2013.

2) L'Assemblée nomme Jonathan Mills FCCA, 25 Hobart, Whitley Bay, Tyne and Wear NE26 3TA comme Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 délibérant sur les comptes annuels pour l'année se terminant au 31 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2012095561/22.

(120130949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Holdinfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2012093446/13.

(120129854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Husky Injection Molding Systems, Société Anonyme.

Capital social: EUR 40.000.000,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 21.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012093447/10.

(120130290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Immolor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 75, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.326.

Je soussigné, Pierre TEL, démissionne, avec effet immédiat, de mon poste de gérant technique de la société Immolor S.à r.l., ayant son siège social au 75, Grand-Rue, L-9051 ETTTELBRUCK, immatriculée au RCS sous le numéro B 137.326.
Luxembourg, le 12 juillet 2012. Pierre TEL.

Référence de publication: 2012093449/10.

(120130753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Inter-Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.101.

Rectificatif à la mention déposée le 25 juillet 2012 sous le numéro L120128717

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012093452/10.

(120130289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

IFICOM Financial Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 154.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IFICOM Financial Company S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012093456/11.

(120130324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

International Copacking Agency Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 141.295.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012093454/10.

(120130613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

IFE III SICAR, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.936.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012093455/12.

(120129781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

IKON Financial Services S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Reinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 160.939.

Les comptes annuels de 2011 ont été clôturés au 31 Décembre 2011 et approuvés lors de l'assemblée ordinaire des actionnaires le 30 mai 2012 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/06/2012.

Paddock Fund Administration

Référence de publication: 2012093457/12.

(120130534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Snowdrop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 80.455.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 2012 a été nommé comme nouveau

Administrateur:

Monsieur Gerhard NELLINGER, né le 22 avril 1949 à Trèves (D), demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg - 70, Grand-rue.

En remplacement de Monsieur Marc LIESCH.

Changement d'adresse de l'Administrateur;

Madame Andrea THIELENHAUS, née le 25 mars 1963 à Cologne (D), demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg - 70, Grand-rue

Changement d'adresse du Commissaire aux Comptes:

AUTONOME DE REVISION, numéro d'immatriculation E955, établie à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2012095608/20.

(120131163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

IMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 152.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2012093458/10.

(120130670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Immo Pro Concept, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7317 Mullendorf, 66, rue Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 146.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012093459/9.

(120130259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Immo Trading Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 66.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012093460/9.

(120129808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Immo-Renov-Invest 3000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 88.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012093461/10.

(120130160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

KJK Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.627.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 27 juin 2012 que Ernst & Young, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771 a été réélue dans sa fonction de réviseur d'entreprises, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle devant approuver les comptes au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012093522/16.

(120130238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

SPF-Sierra Portugal Real Estate, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.615.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012093781/9.

(120129770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

St James Realty Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 149.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012093782/10.

(120130110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Stand'Inn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.650.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/7/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012093787/10.

(120130655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Sun Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 79.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012093792/10.

(120130087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

T Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093796/10.

(120130184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

TAQA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.
TAQA Luxembourg S.à r.l.
G.B.A.D. Cousin / J. Mudde
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012093810/13.

(120129908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Tyco Flow Control International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,05.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 166.277.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093809/11.

(120130105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Tiger Global PIP V Parent S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 145.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093801/10.

(120130170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

T.H.T., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7431 Oberglabach, 12, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 163.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012093799/10.

(120130705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

T.F.K. s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Kiricheneck.
R.C.S. Luxembourg B 144.211.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012093798/10.

(120129940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.
